

La Revue du **Trombinoscope**

L'information professionnelle du monde politique, économique & des territoires

Avril 2025 - N°301



INTERVIEW

**Amiral
Pierre
Vandier**

**L'urgence pour l'Alliance
est de coordonner le
réarmement européen**

DOSSIERS

Défense et BITD

Hydrogène

Entreprises, territoires, État

MOUVEMENTS

Nominations

Missions

Élections

**ENSEMBLE, POUR LE SUCCÈS
D'UNE ÉCONOMIE MARITIME DURABLE**

The background is a vibrant illustration of a sustainable maritime economy. At the top, a man in a suit and a woman in a hard hat and safety vest stand with their arms crossed, holding a clipboard. Below them, a large blue cargo ship is docked at a pier with a yellow crane. In the foreground, two smaller orange and blue ships are sailing on the water. To the right, a wind turbine is visible. At the bottom, a diver is swimming underwater, and a small yellow submarine is also visible. The overall color palette is dominated by blues, oranges, and yellows.

em

euromaritime

Salon professionnel pour une économie maritime durable

3-5 FÉVRIER 2026

Parc Chanot
MARSEILLE

Estimez votre
participation



in   **euromaritime.fr**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières

fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay

ihay@trombinoscope.com

Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital

ah.trombinoscope@gmail.com

Mailys Khider

mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle

Delphine Léguillon

dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel

joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II

et Revue : 890 euros H.T.

Tél. 03 27 56 38 57

trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros

922 389 929 RCS Nanterre

TROMBIMEDIA

Le Trombinoscope

5 rue d'Amboise

75002 Paris

Dépôt légal à parution

ISSN 2266 5587

Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Édito

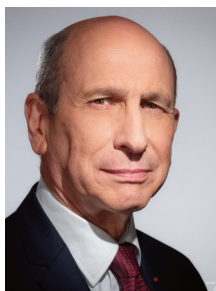
Passons d'un monde à un autre

Depuis trois ans, la guerre en Ukraine nous fait revivre une menace que nous souhaitions oublier depuis 30 ans : la guerre en Europe ! Depuis deux mois une autre menace pèse sur l'Europe. L'Amérique s'éloigne d'elle, comme une dérive accélérée des continents. Ces deux menaces nous font réaliser que, l'Europe, enfin pacifiée au siècle dernier, après des siècles de lutte entre les différentes nations qui la composent a oublié qu'«il faut choisir, se reposer ou être libre ». Endormie sur ses lauriers alors que les empires ressurgissent, qu'ils soient américain, russe ou chinois, l'Europe a oublié que les rapports de force sont ceux qui façonnent les rapports entre puissances.

Or l'Europe est une puissance, avec ses 450 millions d'habitants, la troisième économie mondiale et le deuxième budget militaire au monde (tous pays confondus), mais elle ne s'est pas organisée comme telle. Pourtant elle ne peut rester en dehors de cette reconfiguration du monde et doit retrouver sa capacité d'agir pour ne pas être écrasée. « L'avenir n'est que du présent à mettre en ordre » disait Antoine de Saint Exupéry. Il nous faut donc mettre de l'ordre dans les capacités européennes car l'Europe dispose de tous les moyens pour assurer sa défense, il lui faut maintenant la volonté pour les mobiliser.

Dans cette reconfiguration, le réarmement est un sujet d'actualité et il recouvre de multiples facettes. C'est un sujet politique, industriel, économique mais aussi moral. La France a un rôle singulier à jouer avec ses armes nucléaires, son armée, ses industries et ses institutions. Depuis de nombreuses années la défense de l'Europe par les européens était un sujet porté par notre pays. Les menaces actuelles rallient les pays européens sur ce sujet. Sachons humblement piloter le changement en cours.

« La force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens » disait Thucydide. Ne faisons pas d'impasse, développons ces forces en mettant le citoyen au cœur de la défense car c'est pour lui et par lui que l'effort demandé sera accepté dans la durée. Il est important de lui rappeler que le réarmement n'a pas pour objectif de faire la guerre mais au contraire de l'éviter. En étant fort on est dissuasif, en étant faible on est vulnérable ! ●



Général Dominique Trinquand

Ancien chef de la mission militaire française auprès de l'Onu

Vient
de
PARAÎTRE

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires



Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France en 2025

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Je commande Le Trombinoscope 2025 (paru en avril 2025) :

- ☐ le lot Tome I « Parlement, Gouvernement & Institutions » + Tome II « Régions, Départements & Communes » au prix de 690 €^{HT} soit 727,95 €^{TTC}
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 890 €^{HT} soit 938,95 €^{TTC}
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 1750 €^{HT} soit 1970,95 €^{TTC}
TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- ☐ Chèque ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- ☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

BON DE COMMANDE

REV25

Sommaire

Avril 2025

4

Interview

Amiral Pierre Vandier

Commandant suprême allié
Transformation de l'OTAN

L'urgence pour l'Alliance est de
coordonner le réarmement
européen



6 L'Europe face à un choix historique : puissance ou dépendance ?

7 Vers une Europe de la défense crédible, résiliente et souveraine
Andrius KUBILIUS

8 Comment l'Europe peut-elle parvenir à une réelle autonomie stratégique ? *Jean-Michel JACQUES*

9 L'Europe se réveille face à un nouveau monde. *Cédric PERRIN*

10 Dépenses coordonnées et emprunts communs : les solutions crédibles d'une défense européenne autonome. *Jean-Marc GERMAIN*

11 Ayons foi en notre propre puissance, pour accomplir le réarmement industriel de l'Europe et de la France. *Charles RODWELL*

12 Pour une Europe indépendante, respectueuse du droit international, de l'ambition écologique et de la protection sociale.
Cyrielle CHATELAIN

13 L'Europe face à un choix historique : puissance ou dépendance ?
Jean-Pierre MAULNY

15 Hydrogène

18 L'hydrogène n'est pas une solution miracle : misons sur les bons usages. *Damien GIRARD*

19 Une ambition forte pour l'hydrogène blanc. *Belkhir BELHADDAD*

20 L'hydrogène décarboné en 2025 : Une opportunité pour la France « en panne écologique » *Michel DELPON*

21 Souveraineté énergétique et réindustrialisation : l'hydrogène, une opportunité à saisir maintenant. *Philippe BOUCLY*

22 Les services essentiels : au cœur du nouveau contrat entre État, entreprises et territoires

23 Le service universel postal, un service public qui se réinvente face aux nouveaux besoins des Français. *Dominique ESTROSI-SASSONE*

24 Libérer les énergies locales pour un service public de proximité.
Jean-Michel ARNAUD

25 N'écoutons pas les « tronçonneurs » *Geneviève GARRIGOS*

26 La filière française des infrastructures numériques au cœur des transitions en France et à l'international. *Stéphane LELUX*

27 Entre Lois & Décisions

27 Loi TRACE : le pari de la confiance. *Guislain CAMBIER*

28 Clés et mécanismes du Règlement de l'Assemblée nationale.
Mélody MOCK-GRUET

30 Missions, Nominations, Élections

31 Présidence de la République, Gouvernement

34 Parlement

37 Corps d'État, conseils régionaux, chambre régionale des comptes, conseil départemental

38 Intercommunalité, communes, préfetures

41 Affaires publiques

42 Autres mouvements

AMIRAL PIERRE VANDIER

Commandant suprême allié Transformation de l'OTAN

L'urgence pour l'Alliance est de coordonner le réarmement européen

Le 23 septembre, l'amiral Pierre Vandier est nommé au poste de commandant suprême allié Transformation de l'OTAN. Commandant du porte-avions Charles de Gaulle, chef du cabinet militaire du ministre des Armées, chef d'état-major de la Marine, le militaire toulonnais est aujourd'hui en charge des questions doctrinales et de transformation de l'OTAN. Celui qui a pris ses fonctions à un moment diplomatique crucial nous expose ses ambitions pour l'Alliance atlantique et sa vision d'une défense européenne intégrée.

Interview réalisée par Adèle Hospital et François-Xavier d'Aillières

Vous avez pris la tête du Commandement suprême allié Transformation (ACT) à un moment charnière. Quelles sont vos priorités pour moderniser les capacités militaires de l'OTAN, et comment comptez-vous intégrer les nouvelles technologies et les évolutions tactiques dans cet effort ?

L'OTAN se trouve à un moment très particulier de son histoire où elle fait face à la fois à une remontée brutale de la menace - avec la Russie désignée comme menace de long terme -, à une Europe qui doit fournir un effort de réarmement très important après trois décennies de désinvestissement, et des États-Unis dont la posture vis à vis de l'Europe évolue et qui demandent aux Européens de réaliser des efforts substantiels pour prendre en compte leur propre sécurité.

Le défi pour l'Alliance est maintenant de coordonner le réarmement européen, de façon cohérente avec sa stratégie de défense et de dissuasion (Defend and Deter the Alliance). Dans cette tâche, elle a un double sentiment d'urgence. D'abord celui imposé par la résurgence de la menace Russe qui peut se régénérer rapidement, mais aussi celui imposé par la reprise d'une virulente course technologique. C'est particulièrement visible dans le domaine spatial, la robotique et l'intelligence artificielle.

La cohérence c'est d'avoir les armes de sa stratégie et non pas la stratégie de ses armes. En pratique, cela veut dire qu'il faut renforcer le volet défensif, avec notamment le renforcement des défenses sol-air face aux missiles de tous types et la reconstitution des stocks de munitions et de matériels, mais aussi bien couvrir le volet dissuasif qui n'est pas seulement confiné aux seules questions nucléaires. L'initiative European Long Strike Approach (ELSA) qui vise à donner des capacités de feux dans la profondeur est une bonne illustration de la prise en compte de cette nécessité.

Dans ce contexte ma priorité est de soutenir l'effort de réarmement de l'Alliance, dans trois domaines :

- La "loi de programmation militaire" de l'Alliance, le "Nato Defense Planning Process" qui détermine les cibles capacitaires de chacune des 32 nations et qui va servir pour guider les efforts nationaux. ACT est un acteur central d'une des phases de ce processus qui consiste à traduire des plans militaires en capacités physiques et à répartir l'effort entre les nations.

- L'innovation, pour prendre en compte la dynamique d'apprentissage des adversaires et compétiteurs qui ont profité de ces trois années de guerre pour s'adapter. Dans cette approche, l'innovation n'est pas un superflu, elle est une pièce centrale de la performance militaire de demain.

- Le développement des nouveaux concepts de combat, liés au développement des nouvelles technologies et du retour d'expérience en Ukraine. Nous avons créé en février dernier un centre en Pologne destiné au partage de ces leçons avec l'Ukraine (Le Joint Analysis Training and Education Center - JATEC). L'objectif est de pouvoir reprendre l'initiative en ayant une défense collective apte à faire face à l'insécurité stratégique des années à venir avec des outils militaires performants.

La guerre ne se joue plus uniquement sur les terrains traditionnels. Comment l'OTAN doit-elle investir ces nouveaux domaines stratégiques et faire face aux défis du cyber, de l'espace et de la guerre informationnelle ?

La guerre en Ukraine a illustré de façon visible l'importance des nouveaux domaines de lutte qui s'ajoutent et se coordonnent aux précédents. L'OTAN investit et se prépare activement à agir dans ces domaines cyber, spatial et la sphère informationnelle en coordonnant les efforts des nations et en travaillant à la mise en place des outils de commandement multi-domaines.

Si le commun des mortels est bien au courant des enjeux du domaine cyber, les enjeux militaires de l'espace restent encore confidentiels et peu connus. Les progrès technologiques accomplis par les grandes puissances spatiales sont en train de transformer l'espace exo atmosphérique en champ de bataille. Les actions dissuasives et offensives sont en train de se développer à grande vitesse. Pour l'Alliance, il ne s'agit plus seulement d'être un consommateur de services spatiaux (navigation, communication, imagerie) mais aussi de devenir un acteur stratégique spatial en étant en mesure, comme c'est le cas dans les autres domaines, de coordonner les moyens et les manœuvres des capacités mises à disposition par les nations. La première grosse étape est de disposer rapidement des outils de suivi des activités spatiales (Space Situation Awareness).

Dans le cyberspace, l'arrivée de l'IA est en train d'accélérer et d'intensifier la lutte entre le glaive et le bouclier. L'enjeu pour l'OTAN est premièrement d'implémenter pour elle et pour les nations les nouvelles solutions technologiques qui permettent de

mieux défendre sa puissance numérique, notamment avec des technologies de cloud sécurisé, et deuxièmement d'être capable de coordonner les moyens cyber des nations avec sa propre manœuvre militaire.

La guerre informationnelle, ou "cognitive warfare", sans être une révolution en soi, a repris une importance primordiale dans la mesure où les outils numériques qui délivrent l'information publique sont susceptibles d'être employés à des fins malveillantes de façon industrielle et robotisée. Les citoyens, très consommateurs d'informations numériques, peuvent faire l'objet de campagnes de manipulation instrumentalisées par les adversaires afin de promouvoir leurs narratifs ou de décourager les populations, voire de les dissuader d'agir, ou encore de discréditer leurs gouvernements.

« Ce n'est pas tant l'autonomie que les Européens doivent rechercher mais la crédibilité d'un outil militaire collectif »

Pour prendre en compte ces évolutions, ACT a été chargé de développer un nouveau concept doctrinal d'opérations multi-domaine (Multi Domain Operations), qui a l'ambition de coordonner l'appréciation de situation et l'action, simultanément dans les cinq milieux terre, air, mer, cyber, spatial, et avec de fortes interactions avec les organisations gouvernementales, le secteur civil, et les opérateurs d'infrastructures critiques des nations.

Les prises de position de Donald Trump remettent en question l'engagement des États-Unis envers l'OTAN et la sécurité européenne. Peut-on toujours compter sur les États-Unis comme allié ? L'OTAN risque-t-elle un affaiblissement stratégique ?

Force est de constater que les prises de position de la nouvelle administration, si elles changent de forme, ne changent pas de nature par rapport à ce que les États-Unis expriment clairement depuis la stratégie du pivot présentée par le président Obama. Les États-Unis ne font pas mystère depuis des années de leur priorité

affichée à l'Indopacifique et demandent avec une insistance croissante aux Européens de prendre en charge de façon nettement plus vigoureuse les impératifs de leur défense.

Ce réinvestissement de la défense collective par les Européens demande de leur part d'y allouer nettement plus de ressources financières, au-delà des 2 % du produit intérieur brut (PIB), mais aussi d'investir dans la construction des capacités de demain. Sur la base de technologies duales, ces futures capacités doivent prendre en compte la robotique, le new space et l'IA, enjeux majeurs pour permettre à l'Europe d'avoir les outils nécessaires à sa propre sécurité et souveraineté. Elle doit par conséquent veiller à développer rapidement le tissu industriel correspondant.

L'enjeu pour les Européens est par conséquent non seulement de redonner de l'épaisseur à leurs armées nationales mais aussi et surtout de construire les architectures de défense futures qui leur permettront d'avoir une position d'acteur responsable et non de suppléant dans les confrontations à venir.

Face aux incertitudes transatlantiques, l'Union européenne explore la voie d'une défense plus intégrée. Une autonomie stratégique est-elle envisageable ? Comment la financer et quel rôle la France, seule puissance nucléaire de l'UE, pourrait-elle y jouer ?

Face à la nécessité de renforcer leur propre sécurité, les Européens explorent effectivement et de manière croissante la voie d'une défense plus intégrée et potentiellement capable de mener par eux-mêmes des opérations de niveau stratégique. L'OTAN, avec 75 ans d'expérience de la défense collective, donne un cadre et des outils aux Européens pour répondre à cette ambition. Grâce à l'OTAN, ils ont l'habitude de coordonner leurs efforts politiques et militaires, ils y ont développé une culture stratégique commune, ils y discutent des sujets nucléaires, ils y développent des concepts et tactiques standardisés qui augmentent le niveau d'interopérabilité entre les forces armées de ses membres.

Ce n'est par conséquent pas tant l'autonomie qu'il faut rechercher en soi mais la crédibilité d'un outil militaire collectif qui s'est longtemps abstenu de définir quelles devaient être ses capacités stratégiques propres, celles-ci étant principalement fournies par les Américains. Les Européens doivent maintenant se doter des capacités qu'ils avaient eu le loisir de ne pas acquérir allouant alors leur richesse à d'autres sujets. Leur crédibilité à venir passe

par la construction de ces architectures, notamment celles permettant le suivi de la situation (systèmes globaux de renseignement) et celles permettant de commander des forces multinationales importantes en environnement cyber, électromagnétique et spatial contestés. L'effort en ce domaine est vital et urgent, surtout dans un contexte de régénération rapide de la menace russe et d'accélération technologique renforcée par la rivalité sino-américaine.

La France, en tant que puissance nucléaire et acteur militaire de premier plan au sein de l'OTAN, joue un rôle central et potentiellement moteur dans le développement de cette défense européenne. Elle dispose d'un tissu industriel et d'un savoir-faire qui lui permettent de construire ces nouveaux outils avec ses partenaires. ●



TRIBUNES

L'EUROPE FACE À UN CHOIX HISTORIQUE : PUISSANCE OU DÉPENDANCE ?



Il y a des moments où l'Histoire ne prévient pas. Elle bascule. L'humiliation de Volodymyr Zelensky à la Maison-Blanche, suivie de l'annonce brutale du retrait du soutien militaire américain à l'Ukraine, marque un tournant géopolitique majeur. L'avenir de l'Ukraine est, aujourd'hui, débattu entre Moscou et Washington, sans l'Ukraine et sans l'Union européenne. En quelques jours, une certitude s'effondre : l'Europe ne peut plus fonder sa sécurité sur l'assurance d'un allié qui redéfinit ses priorités en fonction de ses seuls intérêts.

Dès lors, la question n'est plus diplomatique. Elle est existentielle. Quelle Europe voulons-nous ? Une puissance capable d'assurer sa sécurité ou un espace vulnérable, soumis aux décisions d'autres ?

- . L'illusion d'une sécurité sous-traitée vole en éclats : l'OTAN vacille, la doctrine de défense européenne doit être réinventée. La France, seule puissance nucléaire de l'Union européenne, peut-elle devenir l'architecte de cette autonomie stratégique ?
- . La scène géopolitique mondiale se redessine : entre la montée en puissance des autorités révisionnistes, le repositionnement américain et l'instabilité aux frontières de l'Europe, l'Union européenne doit sortir de sa torpeur stratégique et assumer son rôle.
- . Les nouvelles guerres ne sont pas celles d'hier : cyber, spatial, informationnel... L'affrontement ne se joue plus uniquement sur des champs de bataille traditionnels. Si nous n'investissons pas dans ces nouvelles technologies, nous perdrons avant même d'avoir combattu.
- . L'urgence d'un modèle industriel et capacitaire souverain : réarmer l'Europe ne se fera pas avec des mots. Il faut des actes, des budgets à la hauteur, une coordination sans faille entre États, et une industrie de défense capable de rivaliser avec les géants mondiaux.

L'Europe est au pied du mur. Si elle veut peser, elle doit s'organiser. Si elle veut rester, elle doit se battre.

Mais si elles s'en donnent les moyens, la France et l'Europe ont tout pour bâtir une défense souveraine et redevenir des acteurs majeurs de la sécurité mondiale. Notre dossier avance des pistes pour développer une défense européenne plus autonome.

Adèle Hospital

VERS UNE EUROPE DE LA DÉFENSE CRÉDIBLE, RÉSILIENTE ET SOUVERAINE

Andrius KUBILIUS

► Commissaire européen à la Défense et à l'Espace



L'Europe traverse une époque de ruptures. La guerre en Ukraine a ravivé la réalité brutale de la conflictualité sur notre continent. Les tensions géopolitiques croissantes, les transformations technologiques rapides et la montée des menaces hybrides exigent une réponse forte, structurée et unie. Il en va de notre souveraineté, de notre sécurité, mais aussi de notre capacité à rester maîtres de notre destin.

C'est dans ce contexte que nous avons présenté le Livre blanc pour une défense européenne, un document stratégique qui marque une nouvelle étape dans la construction de l'Union européenne de la

« Nous devons maintenant aller plus loin : constituer un véritable marché unique de la défense »

défense. Il ne s'agit ni d'un rapport de plus, ni d'une déclaration d'intention. Ce texte trace une voie claire, réaliste et ambitieuse, vers une Europe capable de se défendre elle-même, en coordination étroite avec ses alliés, mais sans dépendance stratégique.

L'objectif est simple, mais exigeant : renforcer l'autonomie stratégique de l'Union tout en soutenant les capacités de défense de ses États membres. Le Livre blanc fixe une ambition collective structurée autour de piliers concrets :

- soutenir l'Ukraine sans relâche,
- combler nos lacunes capacitaires,
- consolider notre industrie européenne de défense,
- préparer l'Union aux scénarios militaires les plus extrêmes.

Ce n'est pas un simple vœu pieux. C'est déjà une dynamique en cours. L'Union européenne a engagé 5,4 milliards d'euros dans le cadre du Fonds européen de la défense, avec une enveloppe totale de 8 milliards d'euros sur la période 2021-2027. Grâce au programme ASAP, la capacité annuelle de production de munitions atteindra 2 millions d'obus d'ici la fin 2025. Par ailleurs, 310 millions d'euros sont mobilisés pour les acquisitions conjointes à travers l'EDIRPA. Ces montants reflètent une volonté politique claire, mais aussi une prise de conscience : sans base industrielle solide, il ne peut y avoir de puissance stratégique.

Nous devons maintenant aller plus loin : constituer un véritable marché unique de la défense. Cela implique de lever les freins à la circulation des produits de défense, d'harmoniser les procédures et d'aligner les standards. Trop longtemps, la fragmentation a bridé notre efficacité collective. Une Europe désunie sur le plan industriel est une Europe vulnérable. À l'inverse, une Europe coordonnée devient une puissance. L'industrie de défense européenne est un atout stratégique : elle crée des emplois, renforce notre autonomie technologique et soutient notre croissance.

Le Livre blanc ne vise pas à créer une armée européenne. Il ne dépossède aucun État membre de ses prérogatives régaliennes. La défense reste une compétence nationale. Mais il définit un cap partagé : celui d'une interopérabilité accrue, d'une meilleure coordination des investissements et d'un alignement progressif de nos doctrines capacitaires. Il encourage une planification à long terme, en cohérence avec les objectifs de l'OTAN, tout en consolidant la souveraineté de l'Europe.

Ce travail s'inscrit dans une logique de complémentarité stratégique avec l'Alliance atlantique. L'Union européenne et l'OTAN ne s'excluent pas, elles se renforcent mutuellement. Ensemble, elles bâtissent une architecture de sécurité euro-atlantique plus robuste, crédible et résiliente face aux menaces du 21^e siècle.

Enfin, ce Livre blanc ouvre une nouvelle phase de coopération avec nos partenaires, à commencer par l'Ukraine. Son industrie de défense pourra participer aux programmes européens, notamment via l'instrument SAFE et le programme pour l'industrie européenne de la défense. Intégrer pleinement l'Ukraine dans notre écosystème industriel est une décision stratégique : c'est soutenir sa résilience, préparer l'après-guerre et affirmer que son avenir est européen.

L'Europe de la défense est en marche. Elle n'est pas un slogan, mais une réalité en construction. Elle doit désormais se doter des outils, des moyens et de l'unité nécessaires pour franchir une nouvelle étape. Le Livre blanc est une invitation à agir. Il trace un horizon clair à l'horizon 2030. Il appelle à la mobilisation de tous : États membres, industriels, citoyens.

Nous n'avons plus le luxe d'attendre. L'histoire s'accélère. C'est ensemble que nous devons répondre. Vite. Fort. Stratégiquement. ●



COMMENT L'EUROPE PEUT-ELLE PARVENIR À UNE RÉELLE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ?

Jean-Michel JACQUES

- Député Ensemble pour la République du Morbihan
- Président de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Président de la délégation parlementaire au renseignement
- Membre de la Commission parlementaire d'évaluation de la politique du gouvernement d'exportation de matériels de guerre et de matériels assimilés



La Commission européenne a dévoilé mi-mars le « Livre Blanc pour une défense européenne » et précisé les grandes lignes du plan « ReArm EU ». Après la sidération provoquée par l'annonce de la suspension du soutien américain à l'Ukraine, puis du désengagement des États-Unis dans la défense de l'Europe, le message est clair : les pays de l'Union européenne (UE) doivent investir davantage, vite et mieux pour parvenir à une défense plus forte d'ici 2030. Dès lors, un choix historique se présente : assumer son autonomie stratégique ou rester dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un allié américain imprévisible.

Un contexte géopolitique instable et des menaces croissantes

Nous, Européens, sommes confrontés à de multiples menaces visant notre sécurité, notre liberté et notre prospérité : les velléités impérialistes de la Russie, la politique de fait accompli de la Chine, l'instabilité en Afrique et au Moyen-Orient, la multiplication des menaces hybrides ou encore la persistance de la menace terroriste.

La nécessité d'agir en Européens, tout en conservant notre souveraineté vis-à-vis de notre défense

La défense de l'Europe est de la responsabilité de chaque État européen. Pour rester maîtres de notre destin, tout en conservant chacun les prérogatives régaliennes qui sont les leurs, les pays doivent agir de concert. Comme le défendait le Général de Gaulle en son temps, il nous faut parvenir à une « Europe puissance », capable de rivaliser avec les grandes puissances américaines, russes ou chinoises.

Les trois défis à relever pour parvenir à une réelle autonomie stratégique

Le premier est politique : si chaque État demeure souverain en matière de défense, cela ne signifie pas que les États européens ne doivent pas agir

ensemble dans certains domaines. Au contraire, ils doivent avancer ensemble et unis. C'est là tout l'enjeu de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui relève donc principalement d'une logique intergouvernementale et de la règle de l'unanimité. Le deuxième est celui de la dépendance persistante à l'allié américain, en particulier, pour certains pays, pour son parapluie nucléaire et ses infrastructures stratégiques. Si l'OTAN reste la pierre angulaire de la défense collective du Vieux Continent, il n'en demeure pas moins que nous devons renforcer la place du pilier européen en son sein, détachable ponctuellement pour constituer une alliance militaire entre Européens. Enfin, le dernier défi est celui du renforcement de l'industrie européenne de défense, aujourd'hui trop fragmentée et dès lors moins compétitive que les géants américains.

L'autonomie stratégique européenne : un choix collectif nécessaire

Face aux bouleversements géostratégiques en cours, l'Europe a accéléré le mouvement ! De nouvelles initiatives viennent s'agréger autour d'avancées concrètes ces dernières années comme la Coopération Structurée Permanente (CSP), l'Initiative Européenne d'Intervention (IEI), le Fonds européen de défense et l'adoption de la Boussole stratégique.

Récemment, l'UE a ainsi lancé des initiatives ambitieuses afin d'encourager les Européens à investir ensemble, à créer des équipements interopérables et ainsi permettre une meilleure coopération en matière militaire. L'augmentation des budgets militaires autorisée jusqu'à 4,5 % du PIB ou les efforts déployés

pour permettre l'émergence de « projets phares » en termes d'équipements, en soutenant une « préférence européenne » en matière d'acquisition, vont dans le bon sens ! Les Européens réussiront cette transition vers l'autonomie stratégique européenne s'ils font preuve de courage politique et d'unité. Cette transition ne peut qu'aboutir, sauf à ce que les Européens ne soient plus que spectateurs d'une histoire, leur histoire, écrite par d'autres. ●

« Si l'OTAN reste la pierre angulaire de la défense collective du Vieux Continent, nous devons renforcer la place du pilier européen en son sein »



L'EUROPE SE RÉVEILLE FACE À UN NOUVEAU MONDE

Cédric PERRIN

- Sénateur LR du Territoire de Belfort
- Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Président de la délégation parlementaire au renseignement
- Président de la commission parlementaire d'évaluation de la politique du Gouvernement d'exportation de matériels de guerre



Bien davantage que tout autre continent, l'Europe est sans doute celui qui a le plus intériorisé les promesses nées de la fin de la guerre froide et de l'essor de la globalisation. Y voyant peut-être le miroir de sa propre construction, elle a semblé considérer les réseaux d'interdépendances tissés au niveau mondial comme l'avatar des « solidarités de fait » de la déclaration Schuman, ou comme la réplique de « l'union toujours plus étroite »

« Nous n'avons d'autre choix que d'inventer un cadre stratégique qui nous soit propre. »

visée par les traités. Mais au terme de ces « 30 globales », la décennie actuelle restera peut-être comme celle où l'Europe aura décillé. Où elle aura réalisé que, dans le nouveau monde dévoilé par le ressac de l'hyperpuissance américaine, ces interdépendances s'étaient en fait, bien souvent, muées en dépendances tout court.

Avec la pandémie, nous avons pris conscience qu'elles étaient alimentaires et industrielles ; avec la guerre en Ukraine, qu'elles étaient énergétiques ; avec l'irruption du « duo » Trump-Musk, qu'elles étaient technologiques et militaires. C'est sans doute sur ce dernier point que le sentiment d'urgence est aujourd'hui le plus vif, et l'impression de dénuement la plus prononcée. Il faut dire qu'après trois décennies de sommeil stratégique, le réveil est brutal. Car le contexte international s'est durci. Outre la réapparition de la menace russe, c'est toute la marche du monde qui devient plus violente, laissant les politiques de puissance s'affirmer et prendre le pas sur le droit et la diplomatie.

Et c'est à cet instant précis que l'alliance atlantique se fait subitement évanescence. C'est au pire moment que chacun doit se résoudre à voir la réalité militaire : nous dépendons des Américains pour nous armer, nous renseigner, nous transporter, nous coordonner, nous commander. Pour paraphraser un célèbre aphorisme, l'Europe se souvient aujourd'hui que si elle n'est pas à la

table des grands de ce monde, alors elle sera à leur menu. Dans ces conditions, l'Europe puissance, vieille revendication française, est regardée d'un œil neuf par nos partenaires. Soyons toutefois réalistes : en la matière, il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

D'abord parce que les arbitrages budgétaires à assumer iront à rebours de ce que nous avons connu depuis au moins une génération. Ensuite, parce que les vieilles habitudes ont la vie dure, et que certains États feront tout pour préserver un engagement américain aussi important que possible sur le continent. Enfin parce que, paradoxalement, l'implication des États-Unis contribue à y imposer une certaine unité. Leur retrait, ou tout au moins leur prise de distance annoncée, créera un espace qui pourrait s'avérer propice aux dissensions, ou aux attermolements. D'ailleurs, les discussions sur les garanties de sécurité apportées à l'Ukraine, ou sur l'application de la préférence européenne à l'acquisition de matériels militaires démontrent une chose : la révolution culturelle que suppose l'autonomie stratégique est enclenchée, mais elle n'est pas encore parvenue à son terme. Car la puissance n'est pas qu'affaire de capacités. Elle est aussi, et peut-être avant tout, question de volonté. Or, si évoquer une défense continentale en-dehors du primat américain n'est plus un tabou, elle reste pour beaucoup un impensé.

Pourtant, nous n'avons d'autre choix que d'inventer un cadre stratégique qui nous soit propre. Un cadre souple, qui nous permette d'agir efficacement ensemble face à une menace commune, tout en n'obérant pas les capacités de chacun à agir seul lorsque la défense des intérêts nationaux le commande. La France, qui moins que d'autres a cédé aux sirènes du désarmement, qui dispose d'un feu nucléaire souverain, qui peut compter sur une armée d'emploi et de projection aguerrie, n'est pas la moins bien placée pour tracer la voie à une Europe qui a tous les atouts en main pour réussir. ●



DÉPENSES COORDONNÉES ET EMPRUNTS COMMUNS : LES SOLUTIONS CRÉDIBLES D'UNE DÉFENSE EUROPÉENNE AUTONOME

Jean-Marc GERMAIN

- Député français (S&D) au Parlement européen
- Membre de la commission des budgets du Parlement européen
- Conseiller régional d'Ile-de-France



Pour assurer la défense de son continent sans les États-Unis, l'Europe devra augmenter d'au moins 250 milliards d'euros par an ses dépenses en défense, passant de 2 % à 3,5 % du PIB. L'objectif est réalisable : il est inférieur à la moyenne des dépenses des pays européens durant la guerre froide (3,8 %) et au niveau atteint par la Pologne en 2024 (4 %). Pour y parvenir, la Commission européenne a annoncé, dans son plan « Readiness 2030 », un investissement de 800 milliards d'euros.

Si l'on peut saluer la réactivité des institutions européennes après le lâchage étasunien, rien n'est moins sûr que ce chiffre soit atteint. La Commission y arrive en additionnant les sommes que pourraient générer deux leviers financiers. Le premier est un assouplissement du Pacte de stabilité pour toute dépense de défense, dans une limite de 1,5 point de PIB. La Commission estime que ce levier pourrait générer 650 milliards d'euros. Le second est un instrument nommé « SAFE », permettant l'emprunt commun de 150 milliards d'euros pour des investissements supplémentaires, sous contrainte de rassembler plusieurs États.

« Le financement du plan Readiness 2030 n'encourage pas assez les investissements, ni ne résout la fragmentation et la dépendance stratégique du secteur de la défense européenne »

Les 650 milliards sont plus qu'incertains. Certains pays, comme la France et l'Italie, sont déjà très endettés et risquent de voir les marchés sanctionner de nouveaux emprunts par une hausse des taux. De plus, plusieurs pays du Sud considèrent que l'opinion publique n'est pas prête à faire des efforts financiers et que la menace russe est encore lointaine.

L'effet de l'« emprunt commun » de 150 milliards via SAFE est également assez aléatoire. La Commission emprunterait bien cette somme, mais pour la re-prêter immédiatement aux États-membres sous condition d'acquisitions conjointes. Ce levier dépend donc de la volonté d'endettement des États tout en étant d'une nature commune discutable, puisque le Parlement européen n'aurait aucun mot à dire sur le fléchage des dépenses.

La plus grande faiblesse de l'industrie de défense européenne est sa

fragmentation. Tout plan d'investissement doit être collaboratif. Le cumul de la demande des États encourage coopération et fusions d'entreprises, réduit la duplication des équipements, améliore l'interopérabilité et génère d'importantes économies d'échelle. En priorisant les producteurs européens, l'achat mutualisé renforce l'autonomie stratégique de l'UE.

Il est dès lors insuffisant que le plan SAFE recouvre moins d'un quart des investissements prévus par la Commission. D'autant plus que l'approvisionnement collaboratif n'a représenté que 18 % des dépenses en 2022, alors que la Stratégie industrielle de défense européenne prévoit une part de 40 % d'ici 2030.



Ensuite, l'instrument SAFE devrait inclure un véritable emprunt commun, contracté, géré, financé et remboursé par les institutions communautaires pour alimenter un fonds de défense géré lui-même par l'UE à l'image du fonds European Defence Industry Programme (EDIP), bien conçu mais insuffisamment doté (1,5 milliards d'euros) faute de moyens budgétaires suffisants au niveau européen. Un tel dispositif, présenterait des avantages majeurs.

D'abord, il garantirait les investissements nécessaires à la défense européenne sans dépendre des contraintes budgétaires des États. Ceci donnerait de la visibilité aux industriels, cruciale dans un secteur nécessitant beaucoup de capital sur des cycles longs. Ensuite, il encouragerait d'autant plus une meilleure coordination des dépenses, et réduirait le phénomène de passer clandestin, en rendant tous les États responsables du remboursement. Enfin, plusieurs segments nouveaux ou complexes (drones, missiles hypersoniques, IA, spatial) nécessitent une coordination paneuropéenne, aucun État ni consortium seul n'y pouvant conserver une position de leader. La recherche et développement militaire est un impératif, les États n'y ayant consacré que 11,8 milliards de dollars en 2023, contre 138,9 milliards pour les États-Unis.

Le financement du plan Readiness 2030, tel qu'actuellement structuré, n'encourage pas assez les investissements, ni ne résout la fragmentation et la dépendance stratégique du secteur de la défense européenne. La seule solution crédible est de grandement accroître la part relative dédiée aux dépenses coordonnées des États-membres, dont une majorité devra être composée de véritables emprunts communs ou de ressources propres véritablement nouvelles, dédiées, affectées à un fonds de défense ainsi suffisamment doté pour jeter les fondements d'une Communauté européenne de Défense. ●

AYONS FOI EN NOTRE PROPRE PUISSANCE, POUR ACCOMPLIR LE RÉARMEMENT INDUSTRIEL DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE

Charles RODWELL

- Député Ensemble pour la République des Yvelines
- Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Président de la commission d'enquête visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France
- Président du groupe d'études Attractivité économique et export
- Membre de l'Agence Business France



« 500 millions d'Européens demandent à 300 millions d'Américains de les protéger contre 140 millions de Russes. S'il y a une chose qui manque à l'Europe, c'est la foi en sa propre puissance. »

C'est par ces mots que le premier ministre polonais Donald Tusk a emboîté le pas à Emmanuel Macron, pour appeler les Européens au réveil, vis-à-vis des réalités du monde dans lequel ils vivent : celles d'un monde en guerre militaire et économique, structuré par la confrontation entre les États-Unis et la Chine. Une confrontation qui, sans réaction urgente et massive de notre part, provoquera la marginalisation définitive de notre continent.

Car oui, depuis cinq ans, nous avons connu de nombreux basculements militaires et économiques, dont les conséquences sont sans précédent pour la sécurité des Français et des Européens.



Le choc de la crise sanitaire de la Covid-19 a révélé le danger extrême de nos dépendances industrielles cautionnées depuis des décennies, tant dans le domaine civil que militaire.

Le choc de l'invasion de l'Ukraine par la Russie a révélé au grand jour le désarmement criant des pays européens et leur dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger.

Le choc de la fermeture des marchés stratégiques chinois aux entreprises européennes et les restrictions sur l'exportation de métaux critiques pour nos industries civiles et militaires, s'inscrit dans la volonté du président Xi Jinping de passer d'une « économie de paix » à une « économie de guerre ».

Enfin, les chocs de l'Inflation Reduction Act déployé par l'administration Biden et de la politique fiscale et douanière de

l'administration Trump, frappent de plein fouet l'industrie européenne. Quant à l'architecture de défense transatlantique, les sinistres frasques de Donald Trump ont le mérite de confirmer le « pivot stratégique » engagé par l'administration Obama : oui, les États-Unis ont définitivement tourné le dos à l'Europe.

Ces basculements sont sans précédent. Ils donnent raison à la vision gaullienne portée par la France depuis les années 1950, fondée sur l'autonomie de notre diplomatie et de nos armées, la dissuasion nucléaire et la puissance des 4 500 entreprises de notre industrie de défense. Cette vision, qui a si longtemps rencontré une opposition virulente de la part de nos voisins européens, aveuglés par un atlantisme béat, était bien la bonne.

Ces basculements donnent aussi raison aux intuitions du président Emmanuel Macron sur l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe et sur la « mort cérébrale de l'OTAN ». Longtemps, celles-ci ont été tancées par les pseudo-souverainistes de l'extrême-droite française qui, depuis, se sont rendus en rangs serrés à l'investiture

« Une confrontation qui, sans réaction urgente et massive de notre part, provoquera la marginalisation définitive de notre continent. »

de Donald Trump tout en refusant de condamner l'activisme agressif de Vladimir Poutine.

Malgré la virulence de ces oppositions, la vision géostratégique portée par Emmanuel Macron suscite désormais l'adhésion de nos partenaires européens. Cette bataille culturelle est en passe d'être gagnée. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre.

En ce sens, les mesures présentées par les ministres Eric Lombard et Sébastien Lecornu sont décisives pour financer le réarmement industriel de notre pays. Près de 2 milliards d'euros seront investis par les acteurs publics et institutionnels, pour renforcer les fonds propres des entreprises de notre base industrielle et technologique de défense. Ces fonds permettront la mobilisation de 5 milliards d'euros supplémentaires, grâce à l'abondement d'investisseurs privés – entreprises ou particuliers ! Car oui, chaque Français pourra désormais fléchir une partie de son épargne pour soutenir cette montée en puissance.

C'est bien pour soutenir cette montée en puissance qu'en tant que président de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la réindustrialisation de la France, j'ai décidé de mettre celle-ci à l'entière disposition des industriels français de la défense.

Par cette tribune, je leur lance un appel : cette commission d'enquête, c'est la vôtre. Sollicitez-nous ! Partagez-nous vos propositions, afin que nous puissions prendre toutes les décisions nécessaires au Parlement pour accélérer le réarmement militaire et industriel de notre pays.

Dans un monde en guerre militaire et économique, un défi fondamental attend la France et l'Europe : ayons foi en notre propre puissance, pour accomplir le réarmement industriel vital à notre indépendance. C'est bien cette conviction profonde qui nous anime collectivement. ●

POUR UNE EUROPE INDÉPENDANTE, RESPECTUEUSE DU DROIT INTERNATIONAL, DE L'AMBITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Cyrielle CHATELAIN

- Députée Écologiste et social de l'Isère
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Présidente du Groupe Écologiste et social



L'Europe se rêve puissante, mais elle est aujourd'hui dans une situation de triple dépendance : industrielle, militaire et énergétique. Lors de la pandémie de COVID-19, la difficulté à produire médicaments et masques était édifiante. Depuis, l'effort de réindustrialisation est inexistant. Nous faisons même face, au contraire, à une nouvelle vague de désindustrialisation. Concernant la capacité de l'Europe à se défendre seule, elle est limitée. Un grand nombre de pays européens ont choisi de se reposer sous le parapluie américain, pariant sur l'effet dissuasif de celui-ci. Le matériel militaire dont disposent ces

« L'Europe a l'impérative nécessité d'assurer son indépendance, mais elle ne doit pas pour autant tomber dans une escalade délétaire »

pays est pourtant bien américain et ne peut être utilisé sans l'aval des États-Unis.

Enfin, sur le plan énergétique, la dépendance de l'Europe aux fossiles est tellement importante que celle-ci a continué d'importer du gaz russe après l'agression de l'Ukraine en 2022 : la Russie reste, ainsi, le deuxième fournisseur de gaz de l'UE. Elle a ainsi contribué à financer l'effort de guerre de son adversaire. Changer de modèle énergétique est devenu une question de sécurité. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a fait le pari que l'augmentation des interdépendances, des traités de libre-échange et des liens économiques entre les différentes régions du monde serait une garantie suffisante pour maintenir la paix. Aujourd'hui, il est clair que ce pari était perdant.

La coopération et les liens entre les peuples sont bien des conditions de la paix. Par contre, les interactions qui reposent sur l'appropriation des ressources, l'accumulation sans fin des profits et une hyper-consommation insoutenable sur le plan social et environnemental, ne pouvait qu'exacerber les concurrences entre États. Ainsi, le retour des impérialismes se nourrit à la fois des enjeux identitaires, des enjeux économiques et d'une course à



l'accaparement des ressources critiques. Les empires russes ou américains refusent aujourd'hui toute règle collective qui poserait une limite à leur pouvoir : mépris du droit international, sortie de l'accord de Paris pour continuer à exploiter les gisements fossiles... Vladimir Poutine, comme Donald Trump, souhaitent dessiner un monde où seule la loi du plus fort domine.

Si l'Europe ne veut pas finir asservie, elle doit agir immédiatement en faveur de son autonomie et de sa sécurité :

- Mettre un terme à notre dépendance aux énergies fossiles par le développement massif des énergies renouvelables, une politique d'efficacité énergétique et la réduction de la consommation.
- Construire une Europe de la défense, grâce à des pays volontaires rassemblés autour d'objectifs stratégiques partagés.
- Renforcer la base industrielle de défense pour ne plus acheter de matériel américain.
- Nouer de nouvelles alliances avec des pays qui partagent notre volonté de ne pas laisser s'installer un nouvel ordre mondial basé sur la violence et l'expansionnisme.
- Améliorer notre cyber-défense et lutter contre la concentration des médias pour empêcher les ingérences étrangères ou la diffusion de fausses informations.

Enfin, l'Europe a l'impérative nécessité d'assurer son indépendance, mais elle ne doit pas pour autant tomber dans une escalade délétaire. L'objectif d'une Europe indépendante ne doit pas être de s'engouffrer de nouveau dans une logique impérialiste destructrice. L'Europe indépendante, c'est l'Europe des démocraties, du respect du droit international, de l'ambition écologique et de la protection sociale. ●

L'EUROPE FACE À UN CHOIX HISTORIQUE : PUISSANCE OU DÉPENDANCE ?

Jean-Pierre MAULNY

► Directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)



Il aura donc fallu qu'un président américain nouvellement élu tourne le dos à tous les fondements qui ont été à la base de la création de l'Alliance atlantique en 1949, se prenne à penser qu'il est en mesure de négocier un accord de paix avec la Russie pour mettre fin à la guerre en Ukraine sans les Européens alors même que cet accord façonnera le futur de l'architecture européenne pour qu'on se pose la question de savoir si l'Europe devait faire le choix entre puissance et dépendance.

Les Européens auraient dû se poser cette question dès la constitution de la communauté économique européenne ou tout au moins quand a été créé l'Union politique en 1992. La France n'a pas attendu l'élection d'Emmanuel Macron pour se la poser. Dès 1954, Pierre Mendès France, alors président du conseil avait engagé le programme nucléaire militaire qui fut accéléré sous Guy Mollet après l'épisode de la crise de Suez ou l'appui américain nous fit défaut face à la menace à peine voilée du dirigeant soviétique Nikolaï Boulganine d'utiliser l'arme nucléaire. Dès lors la position française du Général de Gaulle à nos jours ne varia que peu et peut se résumer à la double doctrine suivante : fidélité à l'alliance atlantique et capacité de conduire une politique étrangère indépendante des États-Unis ce qui supposait une capacité militaire crédible. Hubert Védrine a pu résumer cette position en disant que la France avait une position d'allié mais pas aligné. Au-delà des positions des États-Unis d'un côté, de la France ou de l'Union européenne de l'autre, qui peuvent varier de manière conjoncturelle, cela prend simplement en compte un facteur objectif : les intérêts de sécurité des États-Unis et de l'Union

européenne peuvent ne pas être convergents et ce pour diverses raisons à commencer par le positionnement géographique : il est donc nécessaire de prendre en compte cet état de fait dès le temps de paix.

Or les européens n'ont pas su le faire pour le moment et ce pour deux raisons. La première est que l'Union européenne est un succès en tant que soft power. Les preuves de la puissance de ce soft power pullulent : demandes d'adhésion multiples à l'Union européenne, résistance aux demandes Britanniques qui auraient cassé le marché unique au moment du Brexit. Mais le meilleur exemple de cette puissance du soft power européen est sans doute l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne que devait signer le dirigeant ukrainien Viktor Ianoukovitch pourtant réputé prorusse en 2013. L'Ukraine allait alors sortir de l'orbite de l'influence russe, Vladimir Poutine ne l'a pas supporté : on connaît la suite. En conclusion, le soft power de l'Union européenne était donc un succès pourquoi fallait-il développer les instruments du hard power ?

La seconde est qu'après la fin de la Guerre froide, L'Union européenne a vécu en paix durant plusieurs années. Les mêmes qui accusent aujourd'hui les pays européens d'avoir succombé aux sirènes des dividendes de la paix sont bien souvent les mêmes qui ont souscrit à la première phrase de la première stratégie européenne de sécurité de 2003 :

« L'Europe n'a jamais été aussi prospère, aussi sûre, ni aussi libre. » Amnésie ou ignorance des faits historiques il paraissait irrationnel à cette époque de produire un effort de défense majeur et il est donc trop simple aujourd'hui de parler de 30 ans de sous-investissement dans la défense : attention à ne pas réécrire l'histoire à l'aune des défis actuels.

La question posée aujourd'hui n'est pas conjoncturelle, elle n'est pas liée à la guerre en Ukraine, elle est liée à ce que tous les théoriciens de la géopolitique de Harold MacKinder à Joseph Nye en passant par Zbigniew Brzezinski ont démontré : la puissance se constitue et se conserve grâce à une combinaison harmonieuse du soft et du hard power. Or les Européens pour ne pas avoir assumé leur statut de puissance et pour avoir délégué leur défense aux États-Unis se trouvent aujourd'hui confrontés à un risque vital du fait de la faiblesse de leur hard power. Il leur faut réagir, définir un outil de défense crédible, mais ce projet doit se bâtir non pour les cinq ans à venir mais pour les 50 ans à venir : retrouvons le sens de l'histoire. ●

« Les Européens doivent retrouver le sens de l'histoire »



La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités **politiques** françaises (ministres, parlementaires et élus locaux) et **économiques** autour de thèmes d'actualité.
- 2 • **Photos, biographies et attributions** d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 295 €HT soit 311,23 €TTC
- ☐ **Le lot 2025** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données du site www.trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port offert. * parution mars 2025

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- ☐ Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

HYDROGÈNE : UN SECTEUR SOUS PRESSION, MAIS DES OPPORTUNITÉS À SAISIR



Malgré les retards d'Airbus sur son projet d'avion hydrogène ZEROe, la lente adoption des véhicules à pile à combustible et la concurrence du tout-électrique, l'hydrogène reste un levier stratégique pour la décarbonation des transports.

Certes, les défis sont nombreux : infrastructures insuffisantes, coûts de production élevés et arbitrages budgétaires du gouvernement français qui pourraient rediriger les financements vers l'industrie lourde. Mais une nouvelle dynamique pourrait rebattre les cartes : les annonces du nouveau gouvernement de Donald Trump. Si l'*Inflation Reduction Act* de Joe Biden avait déjà dopé la filière aux États-Unis, un virage pro-hydrogène de la nouvelle administration américaine pourrait accélérer la course mondiale, forçant l'Europe et la France à réajuster leurs stratégies pour ne pas décrocher.

À cela s'ajoute une opportunité unique : le gisement d'hydrogène blanc en Lorraine. Ce réservoir naturel découvert récemment pourrait positionner la France comme un leader de l'hydrogène décarboné, réduisant les coûts de production et accélérant son adoption dans le transport.

Mais au-delà des effets d'annonce, une question clé demeure : quels usages de l'hydrogène sont réellement viables économiquement ? La production et la distribution de l'hydrogène coûtent cher, et son efficacité varie selon les secteurs. Est-il pertinent pour la mobilité légère ou doit-on prioriser son usage pour les transports lourds et les industries difficiles à électrifier ? Le marché peut-il s'auto-financer sans subventions massives ?

En attendant la publication par le gouvernement français de la stratégie Hydrogène révisée, notre dossier explore ces nouvelles perspectives : où en est l'hydrogène dans le transport ? Quels acteurs tracent la voie ? Quels sont les modèles économiques viables ? L'exploitation du gisement lorrain et la compétition mondiale peuvent-elles relancer les ambitions européennes ?

Adèle Hospital

L'hydrogène dans les transports : le grand oublié de la décarbonation

Serait-ce la prééminence de l'électricité dans le débat public autour de la décarbonation des transports qui rend presque invisible l'hydrogène comme carburant de substitution ? Toujours est-il que ce dernier peine quelque peu à se frayer un chemin dans les travaux parlementaires de la XVIIème législature. Coup de sonde à travers les questions posées grâce à l'outil de veille sociétale et législative, Follaw.sw.

Alors que la décarbonation des transports constitue un sujet d'envergure pour la France, tant au niveau environnemental qu'au niveau industriel, économique et de la souveraineté, l'hydrogène n'est pas le sujet le plus couru parmi les élus de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ceci en dépit des ambitions tracées par le plan hydrogène français de 2018 et la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné de 2020. L'objectif affiché alors est d'atteindre 20 000 à 50 000 véhicules utilitaires légers et 800 à 2 000 véhicules lourds en 2028 dans le parc global.

L'hydrogène (H2) est un vecteur d'énergie qui présente pourtant beaucoup d'intérêt pour prendre à terme le relais des énergies fossiles en termes de mobilités. Toutefois, à quelques exceptions près de gisements d'hydrogène natif peu exploités aujourd'hui, l'hydrogène ne constitue pas une source d'énergie qu'on trouve directement dans la nature. Il faut donc le produire à partir d'autres énergies, si possible renouvelables. Or, pour le moment, 95 % de sa production est réalisée avec des énergies fossiles. C'est ce qui explique sans doute sa faible pénétration en France malgré des industriels qui avancent.

Peu de questions mais un intérêt transpartisan

Cette faible pénétration est à l'aune des questions posées par les parlementaires sur la filière hydrogène et son utilisation dans les transports. Entre octobre 2024 et février 2025, ce sont seulement 6 questions qui ont été déposées par les bancs de la représentation nationale dont la moitié a reçu des réponses ministérielles. Malgré cette attention restreinte pour le sujet, l'analyse détaillée des questions présente plusieurs enseignements.

Le premier d'entre eux est l'aspect transpartisan des élus qui se penchent sur la question de l'hydrogène et des transports (voir graphe ci-dessous). Tout le spectre politique est représenté du Rassemblement national à la France insoumise en passant par la Droite républicaine, l'Union centriste et les groupes socialistes. Paradoxalement, il s'avère que ce sont les écologistes les plus discrets sur ce thème.

L'hydrogène vu du gouvernement : oui mais ...

Parmi les questions soulevées, trois ont obtenu des réponses de la part des ministères concernés. Le contenu de celles-ci est assez révélateur de la position gouvernementale qui pourrait se résumer en quelque sorte en un « hâtons-nous mais sans se presser » ! C'est en particulier assez flagrant suite à la question posée par le sénateur SER, Sébastien Pla, à propos de la « stratégie industrielle de décarbonation de la mobilité ancrée dans les territoires ». Pour l'écu, l'hydrogène (au même titre que les biocarburants) doit être une filière mieux considérée dans la transition énergétique et mieux accompagnée par l'Etat. Notamment parce qu'il permet aussi de réduire notre dépendance nationale aux métaux rares dont le modèle de mobilité électrique a besoin et qui sont produits et raffinés aux deux tiers par la Chine.

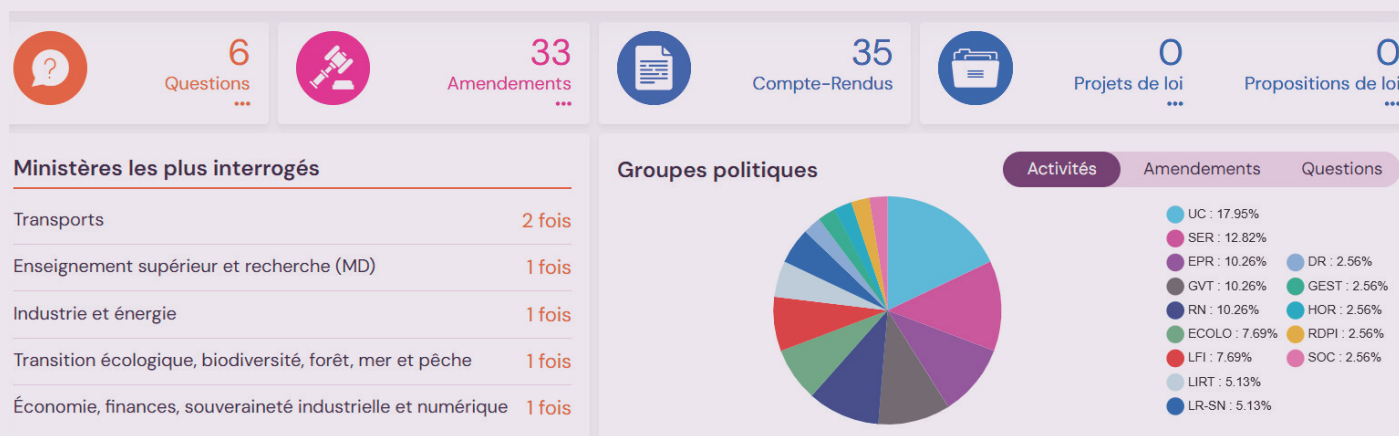
La réponse du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique est nettement plus tempérée et elliptique. Bercy reconnaît l'intérêt mais rappelle dans le même temps que les procédés de fabrication de l'hydrogène demeurent peu matures et coûteux du fait des capacités industrielles réduites au niveau national.

Le ministère des Transports se place sur la même ligne face à la question du sénateur UC, Franck Dhersin, qui réclame plus de subventions pour l'achat de locomotives propres par rapport à l'Italie et l'Espagne qui ont déjà accordé respectivement 150 millions et 70 millions d'euros pour le ferroviaire à l'hydrogène. Le ministère convient que celui-ci peut être un bon substitut pour remplacer les locomotives thermiques et celles qui circulent sur des voies non électrifiées tout en pointant aussitôt les capacités limitées de l'hydrogène en termes de puissance générée et d'autonomie de distance. Sans oublier d'évoquer le coût élevé !

Groupes politiques



UC : 16.67%	LIRT : 0.00%
SER : 16.67%	LR-SN : 0.00%
RN : 16.67%	GEST : 0.00%
LFI : 16.67%	HOR : 0.00%
DR : 16.67%	RDPI : 0.00%
SOC : 16.67%	EPR : 0.00%
GVT : 0.00%	ECOLO : 0.00%



L'hydrogène, un atout de développement économique pour les régions

Il n'en demeure pas moins que les territoires voient dans la filière hydrogène, une excellente opportunité pour développer ou renforcer l'attractivité d'un bassin d'activité et d'emploi. C'est par exemple le cas avec la députée RN, Géraldine Grangier, qui pousse en faveur de l'implantation de la future école nationale de l'Hydrogène en région Bourgogne-Franche-Comté où il existe déjà un tissu industriel et de recherche totalement compatible qui fabrique des piles à combustible, des électrolyseurs, des systèmes de stockage et des prototypes de véhicules à hydrogène.

Une préoccupation qu'on retrouve chez la députée LFI, Karen Erodi, qui se montre très inquiète pour l'avenir du groupe Safra, un constructeur de bus à hydrogène qui a été placé depuis en redressement judiciaire par le tribunal de commerce d'Albi. Le ministère de l'Industrie lui a répondu qu'il suivait attentivement le dossier qui fait par ailleurs l'objet de discussions de reprise par un consortium financier asiatique.

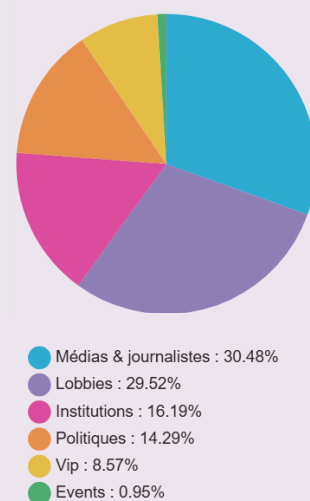
Enfin, un autre député estampillé DR, Fabrice Brun a interpellé récemment le ministère de la Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche sur la publication du décret appliquant des mesures de soutien afin de compenser les coûts d'exploitation de l'électrolyse pour les moteurs à hydrogène. Il souhaite que le dispositif soit amplifié à la lumière de ce qu'a déjà mis en place la région Auvergne-Rhône-Alpes pour abaisser le coût du kilogramme d'hydrogène et générer ainsi des prix plus compétitifs qui profitent au développement de la filière régionale.

Enclencher la vitesse supérieure

De ce tour d'horizon, une chose est en tout cas à retenir. De cet intérêt parlementaire modéré autour de la filière hydrogène et des transports, ne découle actuellement aucun projet de loi, ni de proposition. De quoi être quelque peu circonspect à l'heure où l'Union européenne cherche à développer l'utilisation de l'hydrogène dans les transports dans le cadre de grands programmes de R&D (notamment en Allemagne avec des flottes de bus). Le Japon et la Corée du Sud continuent également de soutenir des investissements très importants dans les véhicules alimentés à l'hydrogène.

Ceci est d'autant plus étonnant que la thématique des transports fonctionnant à l'hydrogène bénéficie d'une bonne et régulière couverture médiatique (voir graphe ci-dessous) où les associations et organisations de la filière sont particulièrement actives pour mettre le sujet sur la table.

Parties prenantes



L'HYDROGÈNE N'EST PAS UNE SOLUTION MIRACLE : MISONNS SUR LES BONS USAGES

Damien GIRARD

- Député Écologiste et social du Morbihan
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Président du groupe d'études Énergies durables et hydrogène



Dans ce contexte, en tant que président du groupe d'étude sur l'hydrogène et les énergies durables, j'ai initié une série d'auditions consacrées aux usages pertinents de l'hydrogène dans la mobilité. Loin des effets d'annonce, notre démarche vise à éclairer les choix publics en fonction des critères d'efficacité énergétique, de coût et d'impact environnemental. Nous devons garantir un usage judicieux des fonds publics, éviter les écueils du gaspillage et orienter nos investissements vers des solutions réellement soutenables. L'hydrogène ne doit pas devenir l'alibi d'une transition qui louperait sa cible. Il ne peut être ni un totem, ni un tabou. Il s'agit, au contraire, d'en faire un outil stratégique, réservé aux usages où il fait la différence. L'heure n'est plus aux discours séduisants, mais aux décisions responsables. Miser sur les bons usages, c'est refuser les illusions et bâtir une transition énergétique cohérente, ambitieuse et réaliste. ●

L'hydrogène est souvent présenté comme une panacée pour la transition énergétique. Mais la réalité est plus nuancée : ce vecteur énergétique n'est pas un remède universel. Face aux défis climatiques, il est impératif d'en avoir une approche pragmatique, fondée sur l'efficacité énergétique et la soutenabilité économique.

Dans l'industrie, l'hydrogène bas-carbone constitue une solution évidente pour décarboner des secteurs stratégiques comme la chimie et la sidérurgie. Remplacer l'usage des énergies fossiles par de l'hydrogène décarboné permet de réduire massivement les émissions de CO₂. Sur ce point, le consensus est clair : c'est un levier pertinent de transition.

« Il faut investir avec discernement, sans céder aux sirènes d'une généralisation hasardeuse et en suivant de près la maturité industrielle de ces solutions »

Dans le domaine de la mobilité, la comparaison entre véhicules électriques à batterie (VEB) et véhicules à hydrogène est édifiante. Avec un rendement énergétique proche de 80 %, les VEB surpassent largement les véhicules à hydrogène, qui plafonnent au mieux à 50 % en raison des multiples étapes de conversion. Ajoutons à cela un coût d'usage bien plus avantageux pour l'électrique : environ 3,50 € pour 100 km contre 9 à 12 € pour l'hydrogène. Cela ne signifie pas que l'hydrogène est à bannir du secteur des transports. Ses atouts – autonomie prolongée et sa recharge rapide – en font une option pertinente pour certaines applications spécifiques : poids lourds, transports collectifs intensifs ou maritime. Encore faut-il investir avec discernement, sans céder aux sirènes d'une généralisation hasardeuse et en suivant de près la maturité industrielle de ces solutions.

Un autre enjeu majeur réside dans l'origine de l'hydrogène. Trop souvent, le débat occulte une réalité incontournable : aujourd'hui, l'essentiel de la production mondiale repose sur l'hydrogène gris, issu des énergies fossiles et fortement émetteur de CO₂. L'hydrogène bleu, qui intègre un dispositif de capture du carbone, constitue une alternative transitoire, mais seule la production d'hydrogène vert, par électrolyse à partir d'énergies renouvelables, permet de respecter nos engagements climatiques. L'exploration de l'hydrogène blanc, naturellement présent dans le sous-sol, ouvre des perspectives, mais reste embryonnaire.



UNE AMBITION FORTE POUR L'HYDROGÈNE BLANC

Belkhir BELHADDAD

- Député NI de la Moselle
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Vice-président du groupe d'études Énergies durables et hydrogène



développement seront nécessaires pour mettre au point des méthodes efficaces et économiques. Les collectivités locales sont très engagées et plusieurs universités dont celles de Grenoble, Lorraine, Paris, Pau, Savoie Mont Blanc ainsi que le CNRS, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'IFP Énergies nouvelles (IFPEN) mènent divers programmes de recherche sur l'hydrogène naturel.

Reste encore à travailler sur les modes de production de la ressource avant d'entrer en phase de commercialisation. A l'horizon 2035, l'hydrogène peut assurer un rôle transverse et stratégique pour relever les défis en matière de production et de consommation d'énergie afin d'assurer la décarbonation, la réindustrialisation, la compétitivité et la souveraineté énergétique de la France et de

Décarbonation de l'industrie lourde, captation et exploitation d'hydrogène blanc : et si les ressources naturelles du sous-sol mosellan et lorrain constituaient une voie énergétique prometteuse ?

Ce réservoir naturel découvert récemment pourrait positionner la France comme un leader de l'hydrogène décarboné, réduisant les coûts de production et accélérant son adoption dans le transport et l'industrie. L'hydrogène blanc renverse l'échiquier des énergies fossiles. En effet cet hydrogène natif n'émet que de l'eau, est présent un peu partout dans le monde et la planète génère continuellement une sorte d'usine naturelle d'hydrogène. L'exploration des sols, le stockage sont les nouveaux enjeux stratégiques de cet or qui pourraient bientôt remplacer les énergies fossiles.

Fin 2022, une équipe de chercheurs français du laboratoire GeoRessources à Nancy, commun à l'Université de Lorraine et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), a découvert, en étudiant un gisement de gaz naturel, un réservoir d'hydrogène blanc près de Folschviller en Moselle, estimé pur à 98 % à 3 000 mètres de profondeur et d'une contenance qui serait, en première approche, de 46 millions de tonnes.

L'hydrogène blanc pose de nombreux défis encore loin d'être résolus. Des investissements significatifs en recherche et

« Le réservoir naturel découvert récemment pourrait positionner la France comme un leader de l'hydrogène décarboné, accélérant son adoption dans le transport et l'industrie »

l'Union Européenne.

Il est essentiel de réaffirmer une Programmation pluriannuelle de l'énergie ambitieuse, avec un cap clair et réaliste pour le développement de l'hydrogène, et y intégrer une trajectoire réaliste de l'hydrogène naturel. Cela nécessite une volonté politique forte de l'État en la matière. Nous devons soutenir rapidement et sans hésitation les projets d'exploration du sol français visant à évaluer rigoureusement le potentiel réel en hydrogène naturel et accompagner les projets en cours.

Le savoir-faire dont nous disposons en Lorraine donnera un nouvel avenir industriel à ce territoire à travers la structuration d'une filière hydrogène robuste qui sera la clé pour maintenir notre socle d'industries amont (acier, engrais, chimie de base...). ●



L'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ EN 2025 UNE OPPORTUNITÉ POUR LA FRANCE « EN PANNE ÉCOLOGIQUE »

Michel DELPON

- Ancien député de la Dordogne
- Président du Club Vision Hydrogène
- Ambassadeur Hydrogène « France 2030 »



Pierre Mendès France disait « Ne jamais sacrifier l'avenir au présent ». Les mobilités constituent l'essentiel de la pollution en France : voitures, bus et autocars surtout camions, trains, bateaux, avions et leurs infrastructures. L'hydrogène décarboné peut apporter des réponses dans tous ces systèmes de transports. La voiture à hydrogène est déjà fonctionnelle depuis bientôt dix ans avec les taxis Hype, plus tous les écosystèmes territoriaux ou manufacturiers possédant des voitures ou fourgons à hydrogène. Aujourd'hui, il faut développer le maillage des stations au nombre de 80 actuellement, pour finaliser les corridors H2 comme c'est déjà le cas en PACA et Occitanie avec nos fournisseurs français : ATAWAY, HRS, MADIC, Hydrogen Systems, GCK, Brétéché-Avia, QAIR etc...

Le transport routier est incontournable, car 88 % du transport terrestre est assuré en France par les poids lourds. C'est le plus gros impact écologique ! Gaz carbonique, nox, nuisances sonores, dégradation des chaussées, danger avéré sur les routes (20 % de la mortalité). En fait, la flotte des poids lourds devra selon le gouvernement réduire de 44 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. Quelles pistes pour verdir la flotte ? Plusieurs camions à

Hydrogène sont déjà sur le marché avec Hyundai, Hyzon, Iveco, mais aussi Hylika qui propose un service intégré de gestion de décarbonation des flottes.

Un mot sur les trains à hydrogène du français ALSTOM qui fonctionnent en Allemagne depuis huit ans et qui arrivent en France pour remplacer à terme les 2000 motrices diesel des trains du quotidien. Nos régions françaises qui ont la compétence « transport » sont un peu en retard.

Pour le maritime, nous aborderons le sujet de la pollution dans les ports et en navigation. Pour l'alimentation des bateaux à quai, nous avons des générateurs d'électricité à hydrogène silencieux et performants qui d'ailleurs peuvent aussi servir sur les chantiers et autres usages pour remplacer les groupes diesel. De nombreux modèles français sont très performants chez EODEV (filiale d'Energy Observer qui navigue depuis 7 ans) et Hélium du groupe Alstom. Le même EODEV qui propose désormais des générateurs à hydrogène à bord avec son fameux RexH2 pour applications embarquées et qui s'attaque à la conception d'un porte conteneur EO2.

Enfin la compétition n'est pas en reste. Tout d'abord le Chase Boat de l'America's Cup, des bateaux H2 sur foils comme ARTEMIS et INOCEL ou encore des navettes fluviales comme l'ALBA de Bastia ou aussi le catamaran Promoteo de Green Navy. Le Président du

« Je crois beaucoup à des avions propres qui feront de l'inter-cité décarboné en zéro décibel. »

Vendée Globe, Alain Leboeuf envisage d'imposer l'hydrogène à toute la flotte pour la prochaine course.

Enfin, l'aviation pour terminer ce tour d'horizon des mobilités. SkyHaul est un drone modulaire à hydrogène qui propose un transport point à point entièrement décarboné, grâce au premier drone lourd au monde. On parle beaucoup de ces drones à hydrogène pour la défense de notre territoire. D'ailleurs, j'avais rencontré l'Etat Major de Balard en 2018 pour leur proposer l'hydrogène dans l'armée tant pour le matériel de combat que pour leur logistique. Je crois beaucoup à des avions propres qui feront de l'inter-cité décarboné en zéro décibel. Déjà de nombreux prototypes dont le nouveau jet à hydrogène de BEYOND Aero qui va révolutionner l'aviation en attendant l'Airbus en 2035.

Je n'oublierai pas tous les intégrateurs qui s'adaptent et évoluent pour le développement de la filière hydrogène comme COMECA en partenariat chez QAIR à Port La Nouvelle et aussi Fétis Groupe de Nantes. Des infrastructures sont nécessaires pour réaliser la chaîne de valeur de l'hydrogène. Pour cela d'autres inventions sont en cours d'homologation comme la chaudière à hydrogène de DE DIETRICH.

Des chercheurs du CNRS ont découvert de l'hydrogène naturel dit blanc dans notre sous-sol en Lorraine. L'Etat a débloqué très rapidement des permis de forer dans différentes régions, notamment dans les Pyrénées. Ce sera peut-être cet hydrogène blanc qui pourra faire de la France un pays souverain fort d'une balance commerciale excédentaire, qui plus est, raccord avec les accords de Paris sur le climat pour respecter la neutralité carbone en 2050. ●



SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉINDUSTRIALISATION : L'HYDROGÈNE, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR MAINTENANT

Philippe BOUCLY

► Président de France Hydrogène



Dans un contexte mondial marqué par des urgences climatiques et économiques croissantes, l'hydrogène se présente non seulement comme un pilier essentiel pour atteindre la neutralité carbone en 2050, mais aussi comme un levier stratégique crucial pour l'avenir de notre industrie et pour la souveraineté énergétique et industrielle de la France et de l'Europe. Si la filière se déploie progressivement, pour réaliser son plein potentiel il est essentiel de maintenir une vision ambitieuse. A travers la révision de la Stratégie nationale hydrogène, la mise en place de mesures robustes et un soutien politique et financier fort, la France peut non seulement atteindre ses objectifs, mais également devenir un leader de la filière en Europe.

L'hydrogène : un pilier pour la souveraineté énergétique et industrielle

Dans un contexte géopolitique où la dépendance énergétique aux fossiles est devenue un véritable enjeu, il est impératif de développer une filière hydrogène nationale solide afin renforcer la compétitivité du pays tout en contribuant significativement à la décarbonation d'industries de base comme la chimie, le raffinage, ou la sidérurgie, mais aussi à celle de la mobilité lourde et intensive. L'hydrogène permet également de produire des carburants de synthèse décarbonés pour les secteurs aérien et maritime.

Ces dernières années, plusieurs écosystèmes de production et de distribution d'hydrogène ainsi que d'applications dans la mobilité ont vu le jour grâce aux soutiens publics. Des bus à hydrogène circulent à Auxerre, Pau, ou Belfort, tandis que des bennes à ordures ménagères ont été déployées en Centre-Val de Loire, en Vendée, et à Dijon. Des gigafactories d'équipements clés, comme les électrolyseurs et les piles à combustible, émergent sur notre territoire, créant ainsi des emplois au niveau local.

Les collectivités territoriales : des moteurs essentiels du déploiement de la filière

Les régions et les collectivités territoriales sont les premières actrices du terrain, capables de

faire appliquer les ambitions nationales aux réalités locales. Leur implication est cruciale pour la mise en œuvre de projets structurants, en particulier dans les territoires industriels où se trouvent des besoins pressants en termes de transition énergétique. Les régions peuvent non seulement soutenir les projets de production et de distribution d'hydrogène, mais aussi favoriser la création de filières locales d'approvisionnement et de stockage. Leur engagement permet également de renforcer l'attractivité des territoires, tout en offrant des opportunités d'emplois qualifiés grâce à la formation et l'acquisition de compétences spécifiques.

Saisir l'opportunité stratégique de l'hydrogène pour réindustrialiser les territoires et créer des emplois durables

Bien plus qu'une composante de notre mix énergétique, la filière est déjà créatrice de valeur et d'emplois. Elle génère déjà près d'un milliard d'euros de valeur ajoutée et soutient 16 400 emplois, avec 6 300 emplois directs, dont près de 50% sont liés à la mobilité.

À l'horizon 2035, elle pourrait contribuer au Produit Intérieur Brut français à hauteur de 13 milliards d'euros et compter 66 600 emplois, un levier économique majeur pour la France, avec un impact direct dans les territoires.

L'hydrogène peut jouer un rôle majeur dans l'effort global de réindustrialisation du pays, contribuant à hauteur de 7 % de l'objectif national. D'ici 2035, les investissements dans la filière hydrogène devraient générer 36 milliards d'euros d'impôts et de cotisations sociales, soit un retour de 4 euros pour chaque euro investi par l'État. Cela illustre qu'investir maintenant dans l'hydrogène, c'est investir dans l'avenir industriel et économique du pays, en alliant transition énergétique et compétitivité.

Le soutien de l'Etat dans la durée est nécessaire pour que, allié à l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs, la filière hydrogène française puisse révéler son plein potentiel, accélérer son passage à l'échelle et renforcer ainsi la souveraineté énergétique et industrielle de notre pays. ●



TRIBUNES

LES SERVICES ESSENTIELS : AU CŒUR DU NOUVEAU CONTRAT ENTRE ÉTAT, ENTREPRISES ET TERRITOIRES

Énergie, santé, alimentation, transports, eau : derrière ces mots, il y a une réalité stratégique. Ce ne sont pas de simples services, mais les piliers de notre souveraineté et de notre compétitivité. Pendant longtemps, l'État en a été le garant exclusif. Aujourd'hui, sous la pression des transitions écologique et numérique, dans un contexte économique incertain et un cadre politique en recomposition, une nouvelle équation s'impose : comment concilier intérêt général, innovation et efficacité ?

Un modèle à réinventer, sous contrainte d'urgence

Trois grandes dynamiques redessinent le paysage :

- Une transition écologique qui impose une rupture : électrification massive, infrastructures de transport décarbonées, nouveaux modèles agricoles et hydriques... Les investissements à venir sont colossaux. Qui les financera ?
- Une révolution technologique qui accélère la transformation des services publics : IA, big data, réseaux intelligents... Quels acteurs seront en mesure de maîtriser ces outils et de capter la valeur ajoutée ?
- Un cadre politique et réglementaire qui se décide à Bruxelles : entre souveraineté énergétique, régulation du numérique et autonomie stratégique en santé et alimentation, l'Europe impose ses normes et oriente les financements. Sommes-nous en mesure d'influencer ces décisions ?

Entreprises, territoires, État : une relation à réinventer

Les collectivités se retrouvent en première ligne, contraintes d'assurer des services performants, tout en respectant des objectifs budgétaires et environnementaux de plus en plus stricts. L'État, lui, ne peut plus tout assumer seul. Quant aux entreprises, elles sont désormais des partenaires incontournables de cette transformation. Comment permettre aux différentes échelles territoriales de travailler ensemble ? Sous quelle régulation ?

Des modèles émergent : retour aux régies publiques dans l'eau, association en syndicat de communes pour la distribution de l'électricité, déploiement de partenariats public-privé dans les infrastructures de transport... Qui décide et qui pilote ?

Un enjeu qui dépasse nos frontières

L'Europe est à la manœuvre. Taxonomie verte, régulation des industries stratégiques, autonomie énergétique et sanitaire : ce sont des choix politiques qui façonnent les business models de demain. Notre dossier s'interroge sur la souveraineté des services publics essentiels et explore les différents modèles proposés par l'État, les régions, les collectivités, les entreprises et la société civile.

Adèle Hospital

LE SERVICE UNIVERSEL POSTAL, UN SERVICE PUBLIC QUI SE RÉINVENTE FACE AUX NOUVEAUX BESOINS DES FRANÇAIS

Dominique ESTROSI SASSONE

- Sénatrice Les Républicains des Alpes-Maritimes
- Présidente de la commission des Affaires économiques



contexte de crise aiguë de nos finances publiques. Comment, dès lors, conforter ce service public perçu à juste titre comme essentiel pour l'aménagement du territoire par nos concitoyens ?

Alors que le nombre de plis distribués est passé de 18 milliards en 2008 à 6 milliards en 2023, et que cette tendance, qui s'est accélérée pendant la crise sanitaire, devrait se poursuivre, le statu quo ne paraît pas tenable. Réinventer le rôle et la présence du Groupe La Poste dans les territoires tout en dégagant de nouvelles sources de revenus passe par une floraison d'initiatives dont beaucoup sont déjà mises en œuvre, particulièrement en zones rurales et en tenant compte du vieillissement des populations : livraison de colis et de médicaments, portage de repas et autres services à la personne qui ont connu une croissance supérieure à 10 % en 2024, ce qui constitue un signal très encourageant. Mais il faudra également imaginer de nouveaux services, par exemple pour contribuer à

Les services publics sont au cœur de notre modèle républicain, du lien social qui unit nos concitoyens, mais chacun s'accorde à dire que beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui en crise et doivent profondément repenser leur modèle pour s'adapter aux réalités d'aujourd'hui.

Présidente de la commission des affaires économiques du Sénat, chambre des territoires, je suis tout particulièrement intéressée par le devenir d'un des services publics les plus emblématiques aux yeux des Français, le service public postal. Alors que la commission aura à rendre, d'ici quelques semaines, un avis sur la nomination du prochain dirigeant du Groupe La Poste que lui soumettra le Président de la République, cette entreprise à laquelle nous sommes tous profondément attachés a vu son modèle économique bouleversé au cours des quinze dernières années.

Confronté à la chute vertigineuse de la distribution du courrier, qui représentait 52 % de son chiffre d'affaires en 2010 et n'en représente plus que 15,8 % en 2024, le Groupe La Poste a vigoureusement réagi et a su se diversifier et s'internationaliser, notamment en développant son activité dans le domaine du colis et de la bancassurance. Il s'agit là d'enjeux cruciaux pour garantir la pérennité économique et financière de l'entreprise et lui permettre de continuer à faire face aux missions de service public que lui confie le législateur, à savoir le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, une contribution à l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire. C'est au nom de ces missions de service public que la France peut légitimement s'enorgueillir d'être l'un des derniers pays européens à réaliser une distribution du courrier six jours sur sept et à maintenir 17 000 points de contact dans les territoires.

Ce modèle de service public universel auquel nous sommes toutes et tous attachés va néanmoins devoir, sans renoncer à ses ambitions, continuer à se transformer pour assurer son avenir. De fait, le coût pour l'État des compensations qu'il verse au Groupe La Poste va croissant, alors même que celles-ci couvrent de moins en moins les pertes générées par ces activités de service public, le montant de la seule compensation au titre du service universel postal s'élevant à plus de 500 millions d'euros par an, ce qui paraît de moins en moins soutenable dans un

« Il faudra imaginer de nouveaux services comme contribuer à réduire la fracture numérique qui pénalise trop de nos concitoyens »

réduire davantage la fracture numérique qui pénalise trop de nos concitoyens. Les quelques 60 000 facteurs devront quoi qu'il en soit continuer à jouer ce rôle si précieux de garants du lien social qu'ils contribuent à entretenir en particulier auprès des personnes les plus isolées.

Loin d'être abandonnées, ces missions de service public seront donc amenées à évoluer en se plaçant au plus près du terrain, à l'écoute des besoins concrets des Français et des représentants des collectivités territoriales, afin de bâtir un nouveau modèle robuste économiquement et socialement vertueux. Ce sera là assurément un pan essentiel de la feuille de route du futur dirigeant du Groupe La Poste, que le Sénat, fidèle à sa mission, contribuera activement à enrichir de ses propositions et initiatives. ●



LIBÉRER LES ÉNERGIES LOCALES POUR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Jean-Michel ARNAUD

- Secrétaire du Sénat
- Sénateur UC des Hautes-Alpes
- Membre de la commission des Lois
- Rapporteur de la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences Eau et Assainissement



L'inflation des prix de l'énergie, consécutive à l'agression russe en Ukraine, a rappelé que les enjeux énergétiques affectent notre souveraineté, mettant en lumière notre dépendance aux hydrocarbures internationaux. En matière d'électricité, la France affirme une autonomie historique grâce aux programmes électronucléaires et hydroélectriques développés après-guerre. Cette expérience montre que les défis futurs nécessitent une planification politique renforcée, une simplification réglementaire et une confiance renouvelée envers les territoires, berceaux des énergies renouvelables.

Nos choix énergétiques conditionnent la performance économique et la qualité de vie des citoyens. Diversifier les sources, sans les opposer, renforce la résilience nationale par la solidarité territoriale. L'électrification des usages nous impose de réfléchir à la gestion du parc nucléaire existant, au financement des nouveaux EPR, à l'intégration des nouvelles productions, à la régulation des prix et au maillage des réseaux électriques pour faciliter les échanges.

La stratégie énergétique française et sa planification doivent être partagées avec clairvoyance. Le Parlement, garant de cette perspective, doit être pleinement impliqué dans l'élaboration de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) afin de coconstruire une vision d'avenir cohérente et pérenne pour notre politique énergétique.

« La confiance envers les territoires et élus locaux permet une approche territorialisée des services publics. »

Ce travail de planification doit s'accompagner d'une simplification réglementaire dès lors qu'une collectivité publique porte un projet d'énergie renouvelable. Dans le département des Hautes-Alpes, nombre d'initiatives locales souffrent de freins administratifs alors que le territoire dispose pourtant d'atouts favorisant l'émergence d'infrastructures de production : un ensoleillement avantageux, des reliefs dotés de nombreux cours d'eau, permettant la récupération de chaleur ou la construction d'ouvrages hydroélectriques à l'instar du barrage de Serre-Ponçon qui est l'un des plus grands d'Europe, etc...

En se fédérant, les collectivités d'un territoire révèlent leur dynamisme. Dans les Hautes-Alpes, un syndicat de communes, rassemble 159 municipalités pour organiser la distribution d'électricité. Il assume une maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes adhérentes et montre qu'il est possible de concilier rentabilité économique et compétences régaliennes lorsqu'il délègue des missions de service public. Pour preuve, Territoire d'Énergie Hautes-Alpes s'est fixé comme objectif d'équilibrer les consommations locales des véhicules électriques par une production d'électricité renouvelable. Objectif atteint chaque année, par un mix-électrique que permet notre territoire.

Dans la continuité a été créée, la société d'économie mixte (SEM) « Hautes-Alpes Energies » qui rassemble les forces vives du territoire, élus et monde économique. Par cet outil, les acteurs locaux portent non seulement leurs propres projets mais en maximisent le bénéfice économique et social en créant de l'emploi.

La confiance envers les territoires et élus locaux permet une approche territorialisée des services publics. En complément de la production, le Syndicat Intercommunal Guil Durance (SIGDEP) a lancé un projet de sobriété par la télégestion de l'éclairage public, économisant 73 % de consommation sans altérer le service. Malgré l'investissement important, l'organisation collective le rend viable.

En somme, les élus locaux participent à faire du service public de l'énergie l'avant-garde du développement durable, en complémentarité à l'industrie historique nucléaire, pour prendre en main la souveraineté énergétique de notre pays ! ●



N'ÉCOUTONS PAS LES « TRONÇONNEURS »

Geneviève GARRIGOS

- Conseillère déléguée du 20^{ème} arrondissement de Paris
- Présidente de l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)



L'image a fait le tour du monde : Javier Milei, le président libertarien argentin, offrant une tronçonneuse électrique en argent à Elon Musk le patron du très controversé département de l'efficacité gouvernementale DOGE. Cette commission « extragouvernementale » répond à la commande du président Trump de couper (à la tronçonneuse) dans les dépenses des agences fédérales et de restreindre leurs effectifs. L'objectif ne se limite pas à réduire les déficits, à confier la gestion des services essentiels au secteur privé afin qu'il en tire des profits. Derrière, et tout autant assumé, se dessine la volonté de réduire le

« Les services publics ne sont pas le problème mais la solution pour maintenir une société solidaire prête à affronter tous les défis, dès lors que les plus vulnérables sont protégés »

nombre de lois et de règlements, de contrôles sur leur application. De priver les citoyens de la dimension protectrice de l'État en le réduisant à sa plus simple expression pour restaurer sa supposée grandeur passée. Make America Great Again, mais pour qui ? En Argentine, en un peu plus d'un an, Javier Milei a fermé 250 services de l'administration et licencié 40 000 fonctionnaires. Des centaines de lois, de décrets et d'ordonnances ont été abrogés. Une centaine de fonctionnaires sont chargés de réduire davantage l'État et d'éliminer la bureaucratie qui entrave le « fonctionnement des entreprises ». A travers le monde, la tronçonneuse de Javier Milei fait des émules, dont Elon Musk est l'un des plus fervents, séduits par la réduction de l'inflation ou du déficit commercial. En mesurent-ils le coût ?

S'attaquer aux services publics n'est pas qu'une question comptable. En sacrifiant « la richesse de ceux et celles qui n'ont rien », éducation, santé, transports, énergie, culture, ou encore retraites, celui qui se définit comme un « anarcocapitaliste » déshumanise la société là où les crises qui

chaque jour nous menacent ne pourront se résoudre sans solidarité. Tous ces apprentis « tronçonneurs » étaient-ils nés en 1948 quand sur les cendres encore fumantes de la Seconde guerre mondiale fut adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Nos sociétés ont consacré les droits dits « civils et politiques » reléguant au second plan les droits « économiques, sociaux et culturels », les droits à un logement sain, à la scolarité, à l'accès aux soins, à l'eau potable, pourtant reconnus comme tout aussi essentiels que la liberté d'expression ou le droit de vote. Des droits qui fondent la dignité humaine, dont l'accès ne doit être réduit ni en fonction de l'origine, de la religion, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des revenus ou de tout autre critère qui conduirait à discriminer une partie de la population. L'assigner à un groupe déterminé, le priver de sa capacité d'émancipation, c'est le contraire du principe républicain qui nous anime : liberté, égalité, fraternité.

En assurant l'accès aux droits, les services publics sont la concrétisation de notre promesse républicaine. Pour les millions de femmes et d'hommes qui chaque jour se chauffent, prennent les transports en communs, boivent une eau potable qui jaillit du robinet ; pour les enfants qui apprennent à lire et à écrire, jouent dans les parcs, reçoivent une alimentation saine dans les cantines ; pour les seniors qui se rendent dans les musées, ont accès aux soins ; pour nous tous et toutes, les services publics sont le ciment de notre vie collective basée sur le partage et la responsabilité. Pourtant face aux crises politiques, économiques, environnementales, pour ne citer qu'elles, nos services publics sont régulièrement mis en question : trop chers, pas assez performants. L'ombre de la tronçonneuse plane. N'écoutons pas les « tronçonneurs » : l'accès aux droits, les services publics ne sont pas le problème mais la solution pour maintenir une société solidaire prête à affronter tous les défis dès lors que les plus vulnérables sont protégés. Pour que nous fassions humanité ensemble. ●



LA FILIÈRE FRANÇAISE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES TRANSITIONS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Stéphane LELUX

- ▶ Vice-Président en charge de l'international de la filière INFRANUM
- ▶ Président du cabinet TACTIS



La filière française des infrastructures numériques représente près de 150 000 emplois directs et plus de 40 milliards euros de chiffre d'affaires. Au-delà des enjeux de connectivité pour notre économie (5G, Fibre optique, Datacenter...), notre industrie a su préserver ses capacités sur le sol national et européen. C'est un facteur d'autonomie stratégique et de souveraineté. Avec une position clé parmi les leaders mondiaux et dans certains domaines comme les câbles sous-marins, la fibre optique, les satellites, la conception de datacenter et de solutions énergétiques liées aux télécommunications.

Dans un monde interconnecté où près de 35 % des habitants de la planète n'ont pas encore accès à Internet, l'attractivité et le dynamisme des territoires nécessitent la réalisation d'infrastructures.

Au moment où les partenariats géostratégiques se redessinent entre l'Europe, les USA et les autres régions du monde, où les 54 pays du continent africain doivent engager des programmes lourds d'investissements dans leurs infrastructures (connectivité, énergie, environnement, mobilité...) mais également concevoir, construire et gérer des villes durables pour accueillir 1 milliard d'urbains supplémentaires d'ici 25 ans, notre filière avec le soutien de la diplomatie économique française et européenne peut contribuer à une nouvelle ère partenariale profitable pour notre économie et celle des pays en développement. Au moment où les arbitrages budgétaires imposent des restrictions, l'aide au développement doit-être regardé de façon globale avec ses externalités positives multiples. C'est plus que jamais un instrument de « softpower » essentiel aussi bien pour notre développement économique que notre autonomie stratégique. L'Europe et l'Afrique ont une nouvelle page d'histoire à écrire plus partenariale que jamais qu'il ne faut pas rater.

La filière française se mobilise pour mettre en place cette infrastructure numérique de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

La stratégie du plan France Très Haut Débit a été un formidable accélérateur qui vise à supprimer la fracture numérique en garantissant le partage des progrès digitaux par tous. En France, fin 2024, 94 % de la population était connectée au haut ou très débit

contre 64 % en 2010. Son déploiement répond aux défis posés par l'Agenda 2030 en termes environnementaux, de préservation de la santé et de moindre consommation d'énergie.

Plus de 40 % des ODD (source OCDE) dépendent directement ou indirectement du développement des infrastructures de connectivité numérique.

A titre d'illustration, des éléments peuvent être extraits de l'observatoire des territoires connectés et durables réalisé par TACTIS pour la FNCCR et la Fédération INFRANUM. Il ressort en particulier que dans le domaine de la gestion de l'eau d'ici 10 ans, avec une politique volontariste la France peut ambitionner le passage de 18 % à plus de 80 % de compteurs connectés. L'impact serait une économie environnementale cumulée en eau douce d'1,5 milliards de M3, soit 1/3 d'une année et 48 000 tonnes de CO₂ ; pour

« La stratégie du plan France Très Haut Débit a été un formidable accélérateur qui vise à supprimer la fracture numérique en garantissant le partage des progrès digitaux par tous. »

un investissement de 2 milliards euros amortis en moins de 8 ans. Un modèle économique existe, avec le soutien de partenaire financier tel la Banque des Territoires, un engagement est possible avant les prochains cycles électoraux pour ne pas perdre deux ans inutilement.

De même, pour la gestion des bâtiments, sur une base d'environ 250 000 bâtiments publics le passage de 12 % à 52 % de mise en place d'une gestion technique et énergétique connectés permettraient une économie environnementale cumulée de 3 Terawatt/h ce qui correspond à la consommation d'une année d'une ville comme Nantes ou Bordeaux, près de 400.000 tonnes de CO₂ près de 1 milliard € d'économies pour la facture énergétique. Ils permettraient de plus la mise en place de capteurs de qualité de l'air à coût marginal (exemple surveillance du taux de CO₂ dans les salles...). D'autres champs d'applications (gestion des déchets, éclairage public, risques environnementaux...) sont étudiés dans l'Observatoire (en savoir plus : consulter le rapport 2025 de l'Observatoire Territoires Connectés et Durables d'INFRANUM et FNCCR réalisé par TACTIS).

Dans une France où les territoires doivent faire face à de multiples injonctions contradictoires (budgétaire, investissement dans l'avenir, attractivité, cohésion, modernisation et maintien des services publics...), les structures de mutualisation notamment syndicales à des échelles intercommunales ou départementales (eau, énergie, numérique, environnement...) offrent des opportunités de montage, de pilotage et de financement de projets qu'il est nécessaire de renforcer pour relever les défis et tirer sans retard pleinement partis de la digitalisation au service des populations et de l'environnement. Le succès de cette transformation intérieure sera un atout pour renforcer nos partenariats internationaux. ●

LOI TRACE : LE PARI DE LA CONFIANCE

Le 18 mars 2025, le Sénat a adopté la proposition de loi TRACE visant à instaurer une Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus locaux. Le titre suffit. Il comporte objectif, valeurs et méthode.

Depuis l'adoption de la loi crime tel résilience en août 2021, le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) doit assumer son errance intellectuelle et sa mise en œuvre verticale et uniformisante. C'est peu dire que la déclinaison au forceps, sans différenciation, et avec les oukases de certains services de l'Etat a suscité de vives inquiétudes dans nos territoires. Les maires, les présidents d'intercommunalités se voient trop souvent opposer un refus à leurs projets de territoire. Ce combat, c'est le centralisme parisien contre la République des territoires.

Un dispositif initial inadapté aux réalités locales :

L'application du ZAN a rapidement montré ses limites. Fort avec les faibles et faible avec les forts. Il faisait même subir aux bons élèves leur modération passée. Souvent aveuglement rigide, déconnecté des besoins des territoires, il menaçait l'équilibre entre développement économique et préservation des espaces naturels. De très nombreux élus ont donc sollicité l'intervention du Sénat, chambre des territoires, pour adapter ce dispositif et redonner aux communes et régions les moyens d'une gestion foncière plus pragmatique et réaliste.

Une réforme pragmatique et transpartisane :

Dès l'origine, nous avons travaillé de manière transpartisane pour dépasser les postures, respecter l'objectif de sobriété foncière, sans pour autant sacrifier les projets locaux et les dynamiques

économiques. Cette proposition de loi, soutenue par le Gouvernement dans le cadre de la procédure accélérée, repose sur plusieurs axes majeurs :

- Assouplir sans dénaturer, en renforçant le rôle des élus locaux pour en finir avec une sobriété foncière imposée.
- Clarifier et pérenniser la méthode de calcul, pour que chaque collectivité puisse suivre sa trajectoire avec précision.
- Repousser le démarrage du compteur de consommation foncière à 2024, libérant ainsi 37 500 hectares.
- Décaler la clause de revoyure à 2034 et la rendre non contraignante, un gage de confiance envers les élus locaux.
- Reporter les dates de modification des SCOT et documents d'urbanisme à 2028 et 2029.
- Encourager la réhabilitation des friches des territoires fragiles, en attribuant un bonus spécifique au désamiantage des bâtiments agricoles.
- Exempter les Projets d'Envergure Nationale et Européenne du décompte foncier, restituant ainsi 12 500 hectares aux territoires.
- Exclure l'industrie, le logement social et la production d'énergie renouvelable du décompte jusqu'en 2036.
- Améliorer le dialogue territorial, en renforçant la représentation des élus locaux dans les conférences régionales.
- Faciliter la mutualisation du "1 hectare par commune".

Une victoire pour les territoires et la République :

Alors que les clivages politiques sont souvent dénaturés, l'adoption de cette loi au Sénat montre qu'une autre voie est possible. C'est celle du concret, du pragmatisme, de la confiance, pour une

loi juste et nécessaire.

Le parcours législatif de la loi TRACE va désormais se poursuivre à l'Assemblée nationale en juin. Nous espérons que l'intérêt général primera sur les postures partisans et que cette proposition sera adoptée dans un esprit de continuité et de service rendu aux habitants.

Pour le Département du Nord, comme pour l'ensemble de nos territoires, il s'agit d'un enjeu essentiel : permettre un aménagement rationnel et efficace, conciliant dynamisme économique et préservation de notre patrimoine naturel. Le Sénat a pris ses responsabilités. Il appartient désormais à l'Assemblée nationale d'agir avec la même lucidité et le même pragmatisme.



Guislain Cambier
Sénateur du Nord
Membre de la commission des Affaires économiques
Vice-président de la délégation sénatoriale à la prospective
Co-rapporteur de la proposition de la loi TRACE

CLÉS ET MÉCANISMES DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À la fois « instrument redoutable »¹ et d'un mécanisme complexe, le Règlement de l'Assemblée nationale (RAN) est un texte fondamental pour les députés mais également toute personne qui s'intéresse à la procédure parlementaire et à la vie de l'Assemblée. Le fonctionnement de la Chambre basse implique des problèmes spécifiques et s'est doté de règles particulières d'organisation et de discipline. Chaque assemblée a d'ailleurs son propre Règlement : le RAN diffère du Règlement du Sénat².

Adoptée le 3 juin 1959, le RAN comporte des dispositions héritées du passé, comme l'article 54 du RAN³ qui remonte au Règlement du 29 juillet 1789⁴. Depuis l'avènement de la Vème République, les assemblées ont perdu leur autonomie totale dans l'élaboration de leurs règlements. Ces derniers ou leurs modifications sont obligatoirement soumis, avant leur mise en application, à un contrôle de constitutionnalité exercé par le Conseil constitutionnel (article 61, alinéa 1 de la Constitutionnalité)⁵. On peut y voir l'un des marqueurs du parlementarisme rationalisé des constituants de 1958. En outre, la Constitution peut renvoyer directement au Règlement des assemblées, comme les articles 28⁶, 44⁷, 51-1⁸ ou encore 51-2⁹.

Quel est le contenu du RAN ?

Constituant la « loi intérieure » de l'Assemblée nationale, le RAN comporte 216 articles répartis en quatre titres, dont le Président de l'Assemblée nationale est chargé de faire respecter :

- Titre I : l'organisation du Bureau, la Présidence, les groupes politiques, commissions, la Conférence des présidents, l'ordre du jour, mais également les modes de votation et les règles relatives à la discipline, etc.
- Titre II : la procédure législative
- Titre III : le contrôle parlementaire et la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement et celle de la responsabilité pénale du Président de la République et des membres du Gouvernement
- Titre IV : les dispositions diverses

Quelle est sa valeur juridique ?

Même si certaines de ses dispositions mettent en œuvre des exigences constitutionnelles, le RAN n'a pas, en lui-même, valeur constitutionnelle (Décision du CC n° 78-97 DC du 27 juillet 1978)¹⁰. Ne pas observer certaines règles du RAN n'a pas nécessairement pour effet de rendre la procédure législative contraire à la Constitution.

Il appartient à une catégorie juridique spécifique, celle des mesures d'ordre intérieur, c'est-à-dire que la validité des règles qu'il édicte est limitée à leur objet interne. Les règles s'appliquent aux membres et au personnel que l'Assemblée nationale emploie. Pour autant le Conseil constitutionnel a considéré que les collaborateurs parlementaires ne rentraient pas dans cette catégorie (Décision du CC n° 2014-705 DC, du 11 décembre 2014).

Quelle est sa procédure de modification ?

L'initiative appartient aux seuls députés en vertu du principe d'autonomie des assemblées. Les modifications sont d'ailleurs des « propositions de résolution » qui doivent formuler « des mesures et décisions d'ordre intérieur qui, ayant trait au fonctionnement et à la discipline de l'Assemblée, relèvent de sa compétence exclusive » (article 82 al.1 du RAN). La procédure d'examen est celle qui est applicable aux propositions de loi en première lecture. Une fois déposée, la proposition de résolution est examinée par la commission des lois puis adoptée en séance publique. Il n'y a pas de lecture au Sénat. Le Conseil constitutionnel est saisi d'office par le Président de l'Assemblée sans indiquer les griefs possibles. Le Conseil constitutionnel soulève lui-même les moyens d'inconstitutionnalité avant de statuer dessus.

Le RAN doit être conforme à la Constitution, aux lois organiques prises pour son application et à l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des

assemblées parlementaires. Les dispositions des articles 34, 40 et 41 de la Constitution (irrecevabilité financière et respect du domaine de la loi) ne sont pas applicables à ces résolutions (article 82 al. 2 du RAN).

Existe-il plusieurs interprétations du RAN ?

Même si beaucoup de règles sont écrites dans le RAN, l'Instruction générale du Bureau, adoptée par le Bureau de l'Assemblée nationale, complète le RAN sur des questions techniques. En outre, il reste également une grande place à l'interprétation de la règle. Lorsqu'un doute existe, le Président se réfère souvent aux précédents, dont le registre est tenu par la direction de la séance, afin de voir comment cette difficulté a pu être traitée dans le passé. Même si les précédents permettent de dégager une « jurisprudence », celle-ci ne s'impose pas au Président qui conserve une entière liberté de décision.

Certaines situations peuvent ne pas être prévues par le RAN et n'avoir aucun précédent. Cela a été le cas pour la motion référendaire en 2023. Avant la multiplication des groupes de l'Assemblée nationale, il n'y avait souvent qu'un groupe qui déposait une seule motion référendaire. Dans le cas du PLFRSS retraites, les groupes RN et LFI en avaient déposé une chacun. Le 1er alinéa de l'article 122 prévoit qu'il ne peut être présenté qu'une seule motion et qu'elle peut être déposée avant que la discussion générale se termine. Mais rien n'était prévu sur le mode de sélection entre plusieurs. La Présidente de l'Assemblée nationale a donc décidé d'utiliser le tirage au sort (comme le mode de désignation des motions de rejet). La motion référendaire RN a alors été tirée au sort. Un autre problème est survenu lorsque le groupe LIOT a, par la suite, tout de même décidé de déposer une motion avant que la discussion commence, et que celle-ci avait des chances d'être adoptée. La Présidente a décidé de ne pas tirer au sort à nouveau. Elle a donc pu faire une interprétation politique du vide juridique sur la question du RAN. « Moins on écrit, mieux on

agit. »¹¹ Le RAN laisse encore un peu de malléabilité en fonction des situations à traiter par la Présidente. La composition actuelle de l'Assemblée nationale a un impact direct sur son fonctionnement. Elle pousse aujourd'hui à la procédure fiction, et il va falloir parfois faire preuve d'imagination dans son interprétation.

Marc Fesneau de la XV^{ème} législature, un des postes de questeurs est réservé à un député appartenant à un groupe s'étant déclaré d'opposition à l'article 10 du RAN.

À la suite du Covid, une proposition de résolution avait été adoptée le 1^{er} mars 2021 modifiant le règlement de l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'organisation

Pour conclure, la situation actuelle de l'Assemblée nationale, avec la multiplication des groupes, l'augmentation des tensions, les nouvelles attentes des citoyens et des parlementaires, pose la question de certaines réformes du RAN. Des groupes de travail ont été mis en place à l'initiative de quelques parlementaires. Mais un consensus semble pour l'instant difficile à émerger. Le Sénat, quant à lui, a fait un gros travail de réflexion sur des modifications possibles et vient de mettre à l'ordre du jour, le 8 avril, une proposition de réforme de son Règlement. ●

LE RAPPEL AU RÈGLEMENT DANS L'HÉMICYCLE



L'article 58 du RAN est très souvent utilisé en séance par les députés. Ils peuvent à tout moment faire un rappel au Règlement de deux minutes. Ces demandes ont priorité sur la question principale et suspendent la discussion. En théorie très encadrés (le rappel ne doit concerner que le RAN et le déroulement de la séance), les rappels au Règlement sont souvent utilisés dans la pratique pour évoquer un événement sans lien avec la discussion en cours ou pour retarder une discussion, et même parfois pour faire de l'obstruction.

¹ Dans son traité de droit politique, électoral et parlementaire, Eugène Pierre, constitutionnaliste et administrateur parlementaire français de fin XIX^{ème} début XX^{ème} siècle : « le règlement est un instrument redoutable aux mains des partis, il a souvent plus d'influence que la constitution elle-même sur la marche des affaires ».

² Nous étudierons en particulier le Règlement de l'Assemblée nationale.

³ « Aucun membre de l'Assemblée ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au Président et l'avoir obtenue, »

⁴ AVRIL Pierre, GICQUEL Jean, GICQUEL Jean-Éric, Droit parlementaire, LGDJ, 6^{ème} édition, 2021, P27.

⁵ « Les lois organiques, avant leur promulgation, et les règlements des assemblées parlementaires, avant leur mise en application, doivent être soumis au Conseil Constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution ».

⁶ Les jours et les horaires des séances sont déterminés par le règlement de chaque assemblée.

⁷ Le droit d'amendement s'exerce en séance ou en commission selon les conditions fixées par les Règlements des assemblées, dans le cadre déterminé par une loi organique.

⁸ Le Règlement de chaque assemblée détermine les droits des groupes parlementaires ; il reconnaît des droits spécifiques aux groupes d'opposition ainsi qu'aux groupes minoritaires

⁹ Les conditions de création des commissions d'enquête sont fixées par le Règlement de chaque assemblée.

¹⁰ « le Conseil constitutionnel ne saurait être saisi de la conformité de l'article 25 de la loi aux dispositions du règlement de l'Assemblée nationale, lequel, d'ailleurs, n'a pas, en lui-même, valeur constitutionnelle ».

¹¹ GICQUEL Jean, GICQUEL Jean-Éric, Droit constitutionnel et institutions politiques, LGDJ, 38^{ème} édition, 2024.

Quelques modifications du RAN

Depuis son entrée en vigueur (laquelle a nécessité trois décisions du Conseil constitutionnel entre mai et juillet 1959), le RAN a été modifié à 36 reprises. La plus grande réforme était sous la XIII^{ème} législature, le 27 mai 2009, mettant en œuvre la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 avec près de cent cinquante articles modifiés, insérés ou abrogés.

Certaines ont été faites pour pallier le vide du RAN : par exemple en juin 2017, Thierry Solère, membre du groupe Constructif, avait été élu questeur avec 306 voix contre 146, à la place d'Eric Ciotti, député LR d'opposition, pressenti pour le poste. Un des trois postes de questeur, chargé d'administrer et de gérer les finances de l'Assemblée, était traditionnellement dévolu au principal groupe d'opposition, mais la règle n'était pas clairement inscrite. Depuis la proposition de résolution n°169 de M. François de Rugy, M. Richard Ferrand, M. Christian Jacob et M.

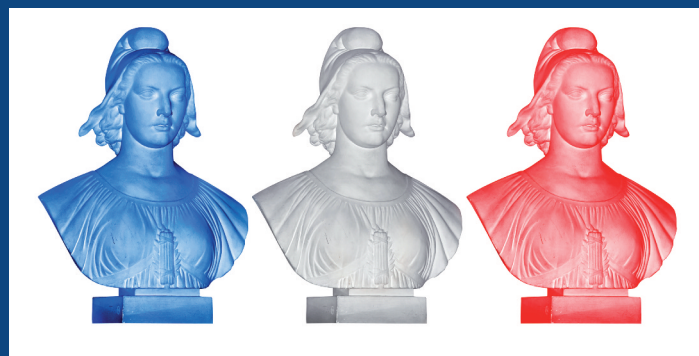
des travaux parlementaires en période de crise. Elle a pourtant été jugée irrecevable par le Conseil constitutionnel (Décision n° 2021-814 DC du 1^{er} avril 2021), sur le motif que « si les assemblées parlementaires peuvent adapter leur règlement pour assurer la continuité de leurs travaux dans des situations de crise, c'est à la condition que ces adaptations soient suffisamment précises pour lui permettre de contrôler leur constitutionnalité ».

La dernière proposition de résolution tendant à modifier le RAN à avoir été adoptée est celle de la Présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet et du député Sébastien Peytavie, le 12 mars 2025. Elle avait pour objectif de supprimer le vote par « assis et levé » dans le RAN à l'occasion du vingtième anniversaire de la loi n° 2005 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a redéfini la politique publique de la France à l'égard des personnes handicapées.



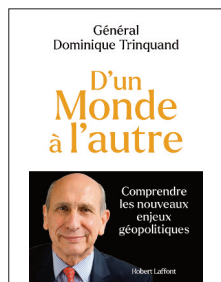
Mélody Mock-Gruet
Docteure en droit public

MISSTIONS NOTIONS ET



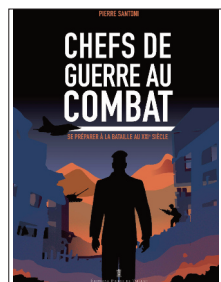
Sommaire

- 31** Présidence de la République, Gouvernement
- 34** Parlement
- 37** Corps d'État, conseils régionaux, chambre régionale des comptes, conseil départemental
- 38** Intercommunalité, communes, préfetures
- 41** Affaires publiques
- 42** Autres mouvements



Général Dominique TRINQUAND
« D'un monde à l'autre.
Comprendre les nouveaux enjeux politiques ».
Robert Laffont

Les routes ont toujours été cruciales, qu'elles soient aériennes, maritimes, terrestres, voire spatiales. Les comprendre et maîtriser les enjeux stratégiques de chacune est incontournable pour décrypter le monde qui vient et d'envisager des nouveaux chemins de paix. Le Général Trinquand identifie les axes et les lieux qui font la géopolitique de notre monde. Des frontières qui permettent - ou freinent - la liberté de circulation aux routes qui sont des lieux de conflits (route sahélo-saharienne qui permet tous les trafics, les routes migratoires dans les Amériques, la route de la soie qui cristallise les rivalités entre la Chine, le Japon et l'Inde), en passant par les nouvelles routes de la guerre telles que les pôles, le cyberspace et l'espace, le Général Trinquand nous donne à voir une cartographie ultra détaillée de la planète et des crises et enjeux que chaque pays va avoir à gérer dans les prochaines années. ●



Colonel Pierre SANTONI.
« Chefs de guerre au combat. Se préparer
à la bataille au XXI^e siècle ».
Éditions Pierre de Taillac

former des meneurs d'hommes, des tacticiens rusés, capables de diriger des manœuvres complexes et d'exploiter les technologies les plus avancées, tout en préservant la vie de leurs soldats ? En s'appuyant sur les plus illustres penseurs militaires, sur des exemples historiques et en analysant les batailles les plus récentes, Pierre Santoni dresse un tableau riche et documenté de ces chefs de guerre, du sergent au général, qui doivent dominer le chaos pour remporter la victoire. ●



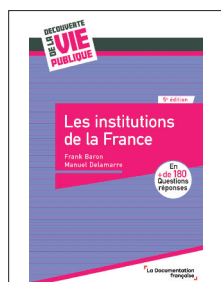
Général François LECOINTRE.
« Entre guerres ».
Gallimard

Dans ce récit à la première personne, le général Lecointre évoque son parcours de jeune officier - de la naissance d'une vocation jusqu'aux terrains de guerre au Rwanda, à Sarajevo ou en Irak - et donne à voir l'expérience d'homme de guerre dans ce qu'elle a de plus concret, unique, et parfois indicible. Jamais un grand chef militaire n'avait évoqué avec autant d'acuité et de lucidité les doutes et les réalités auxquels se confrontent les soldats : le sentiment de vivre des événements qui ne peuvent être compris que d'eux, la peur paralysante qui surgit à tout moment et, surtout, l'interrogation fondamentale sur le sens de l'action. Comment garder son humanité quand, au cœur du combat, la violence gagne de plus en plus les esprits ? On croyait la guerre réservée aux livres d'histoire, et la voici de nouveau. Cet Entre guerres l'appréhende de manière saisissante et profonde, tout comme il évoque avec pudeur la singulière fraternité unissant les hommes qui dédient leur vie au service de la France. ●



Antoine LEFEBVRE.
« Vie et mort du secret d'État.
Du secret du roi à Wikileaks ».
Éditions Passés composés

Pour maintenir son pouvoir, un homme d'État a besoin du secret, tenant ainsi à distance les populations qu'il domine et s'assurant de la cohésion de son entourage, garant de son autorité. Mystère et secret constituent des siècles durant les armes du pouvoir. Qu'en est-il aujourd'hui ? À l'heure des lanceurs d'alerte, des leaks, le sacro-saint secret d'État tient-il toujours ou est-il moribond ? Nous sommes à un moment-clé où des remises en cause radicales du secret d'État sont en cours avec son lot de surprises et de révélations. Ces évolutions ne peuvent se comprendre que sur la longue durée et l'auteur retrace la naissance du secret du roi, son origine religieuse, ses mutations sur cinq siècles jusqu'à aujourd'hui. S'élabore alors une réflexion nouvelle sur le pouvoir, la culture du secret, la persistance d'abus et de scandales dissimulés par un secret injustifié actuellement remis en cause. L'ère numérique est également l'occasion d'une rupture majeure où le secret d'État est contesté et affaibli par la toute-puissance des multinationales du domaine. Antoine Lefebvre offre ainsi un livre aussi original que novateur sur un sujet d'une brûlante actualité. ●



Franck BARON et Manuel DELAMARRE.
« Les institutions françaises ».
La Documentation française

Cet ouvrage présente les institutions et politiques publiques en questions-réponses et propose également, en plus de 180 questions/réponses, un panorama complet des institutions de la France : la Constitution de la Ve République, l'Exécutif (le président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement), les assemblées et le Congrès, les juges et les autorités administratives indépendantes, le vote et les élections et les institutions françaises et l'Union européenne. Ce livre comprend également des encadrés permettant d'approfondir des thèmes spécifiques : les cohabitations, etc. Des éclairages et illustrations invitent à élargir la perspective : les différents pouvoirs définis par la Constitution, etc. ●

UN RÉSEAU

Dimensionnant, performant, impactant,
optimisé, à effet de levier



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

121 CCI

9 000 CHEFS D'ENTREPRISE

14 000 COLLABORATEURS



APPUI

483 000 porteurs de projets reçus,
orientés, accompagnés par an

656 000 entreprises sensibilisées
et accompagnées par an



FORMATION

515 000 jeunes et adultes
formés chaque année

270 organismes de formation

150 certifications professionnelles



INFRASTRUCTURES

575 équipements gérés

89/101 départements ont au moins
une infrastructure gérée par une CCI



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ESPRIT DÉFENSE

DÉCOUVRIR, SAVOIR, COMPRENDRE

La revue Esprit Défense
est disponible en numérique.
Scannez ce QR pour accéder
au dernier numéro

